



PREMIER MINISTRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

HÉBERGEMENT CITOYEN :

POURQUOI ET COMMENT ÇA MARCHE ?

*Retour d'expérience et bonnes pratiques
Première année du programme « Hébergement Citoyen »*

ÉDITORIAL



En 2017, le nombre de personnes ayant obtenu la protection internationale en France a augmenté de 19% par rapport à l'année précédente passant à 43 000 personnes. Cette situation s'inscrit dans le temps et impose, dès lors, aux pouvoirs publics d'apporter des solutions durables et adaptées constitutives d'une politique d'intégration à la hauteur des enjeux.

Des réponses concrètes et cohérentes doivent être conçues pour et en partenariat avec les personnes bénéficiaires d'une protection en France : les rendre acteur de leur parcours en leur donnant les outils qui leur permettront de révéler leurs compétences et ainsi participer à la création de richesse de ce pays est un des principaux défis de la politique d'accueil et d'intégration des réfugiés en France.

L'appel à projets « hébergement citoyen » vient étoffer le panel de solutions proposées aux réfugiés. Les retours d'expérience de la première année de l'expérimentation sont positifs. La cohabitation avec des familles permet aux personnes accueillies de s'approprier rapidement les codes culturels de notre société, d'accélérer l'apprentissage de la langue et d'appréhender de manière plus positive le quotidien. Dans ce contexte, cet accueil constitue un vrai tremplin pour l'intégration des personnes réfugiées leur permettant de se projeter sur leur avenir.

Cette forme d'accueil est avant tout synonyme de rencontre entre la société d'accueil et ses nouveaux arrivants. Ce ne sont pas uniquement les familles d'accueil qui sont sensibilisées à ce mode d'hébergement mais également tout leur entourage (voisins, collègues, proches), dans des territoires urbains comme dans des villages plus ruraux qui n'ont jamais été confrontés à la crise migratoire.

Cet appel à projets promeut une autre conception de l'action publique qui soutient les initiatives solidaires de la société civile afin de rendre complémentaires engagement citoyen et mise en œuvre des politiques publiques.

Sylvain MATHIEU

DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL POUR L'HÉBERGEMENT
ET L'ACCÈS AU LOGEMENT



SOMMAIRE

04

les spécificités de l'appel à projets "hébergement citoyen"

Un dispositif expérimental : un nouvel outil de l'action publique

La nécessité d'évaluer l'efficacité du dispositif

La mise à disposition d'un guide combinant retour d'expérience et bonnes pratiques

08

l'appel à projets "hébergement citoyen" : principes et données clés

Les principes du dispositif

Les chiffres clés

Les premiers enseignements

Comment s'inscrire dans la démarche de l'appel à projets «hébergement citoyen» ?

12

mise en oeuvre et modalités de fonctionnement de l'appel à projets

La préadmission : identifier et sensibiliser les bénéficiaires du programme

La construction des projets de cohabitation : faire correspondre les profils

La contractualisation des projets de cohabitation : sécuriser et concrétiser les engagements de chacun

L'encadrement des cohabitations : garantir une médiation et anticiper les conflits

La sortie de l'hébergement citoyen : anticiper et assurer la transition vers le droit commun

22

fiches recherches : témoignages et retours d'expériences

L'engagement des accueillis et des accueillants : motifs et enjeux

L'apport des foyers accueillants dans le processus d'intégration des personnes accueillies

Le rôle des associations dans la sécurisation et la réussite des projets de cohabitation

Les apports de l'hébergement citoyen pour les personnes accueillies

35

remerciements

36

annexes

L'hébergement citoyen : bilan d'une année d'expérimentation

Les associations conventionnées dans le cadre de l'appel à projets «Hébergement citoyen»

I

**LES SPÉCIFICITÉS DE
L'APPEL À PROJETS
“HÉBERGEMENT CITOYEN”**

les spécificités de l'appel à projets "hébergement citoyen"

01 UN DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL : UN NOUVEL OUTIL DE L'ACTION PUBLIQUE

L'appel à projets « hébergement citoyen pour les réfugiés » a été lancé en mars 2017, et conçu pour deux années de mise en œuvre. **Le caractère expérimental de ce dispositif national est notamment lié au rôle qui est conféré à la société civile.** L'hébergement citoyen repose sur la **mobilisation de foyers souhaitant s'investir en faveur des réfugiés en proposant un accueil temporaire au sein de leur résidence principale.** Ce dispositif vient étoffer le panel de solutions proposées aux réfugiés ne pouvant accéder directement au logement autonome : il propose une **modalité d'accueil hybride basée sur le principe de la « cohabitation » entre réfugiés accueillis et foyers accueillants.**

L'hébergement citoyen n'est pas conçu comme une simple solution d'accueil temporaire mais comme **un dispositif « tremplin » permettant d'impulser ou de renforcer le processus d'intégration des réfugiés.** Pour cela, les cohabitations mises en place dans le cadre de l'appel à projets s'inscrivent dans un cadre particulier : **l'interculturalité entre accueillis et accueillants.** Par ailleurs, **chaque réfugié accueilli au sein de ce programme bénéficie d'un accompagnement social global assuré par un opérateur conventionné. Cet accompagnement vise principalement l'insertion socio-professionnelle et la construction d'un parcours résidentiel ascendant.**

Ce projet confère un positionnement particulier aux organismes accompagnateurs conventionnés dans ce cadre. Ceux-ci ont **plusieurs missions : l'accompagnement social des réfugiés, la construction, et l'encadrement des projets de cohabitation, la recherche de solutions de relogement pérennes.**

02 LA NÉCESSITÉ D'ÉVALUER L'EFFICACITÉ DU DISPOSITIF

Ce dispositif, conçu à titre expérimental, a fait l'objet d'un travail évaluatif d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Cette démarche repose sur :

- Une analyse macro portant sur l'activité des organismes accompagnateurs conventionnés (nombre de cohabitations mises en place, durée des cohabitations...);
- Une analyse micro portant sur les parcours individuels des réfugiés accueillis dans ce cadre (autonomie administrative, évolution du niveau de langue, insertion socio-professionnelle, insertion dans un parcours résidentiel ascendant).

Cette évaluation porte sur **la première année de mise en œuvre de l'hébergement citoyen**, et tire les enseignements nécessaires à la mise en place de **la seconde année d'expérimentation.** Afin d'enrichir cette démarche, un partenariat a été mis en place avec des chercheurs de l'association Habitat et Humanisme (Lionel Pourtau et Sophie Garcia) pour permettre une analyse d'avantage qualitative. Ce travail de recherche repose essentiellement sur l'organisation d'entretiens avec des accueillis, accueillants et organismes accompagnateurs.

03 LA MISE À DISPOSITION D'UN GUIDE COMBINANT RETOUR D'EXPÉRIENCE ET BONNES PRATIQUES

Ce guide repose sur le travail évaluatif mené depuis le lancement de l'appel à projet « hébergement citoyen ». Il a vocation à :

- Exposer les principaux résultats et enseignements de la première année d'expérimentation de l'appel à projets ;
- Présenter le dispositif, ses principes et ses modalités de fonctionnement ;
- Mettre en évidence les pratiques des associations partenaires ;
- Extraire des principes d'action et des préconisations pour la mise en œuvre opérationnelle d'un tel dispositif ;

Ce document propose :

- Une première partie descriptive sur les principes fondateurs de l'appel à projets et les résultats de la première année d'expérimentation ;
- Une deuxième partie analytique sur les différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle d'un tel dispositif ;
- Une troisième partie qualitative présentant les principaux enseignements tirés des travaux de recherche conduits par l'association Habitat et Humanisme.



II

L'APPEL À PROJETS “HÉBERGEMENT CITOYEN” :

PRINCIPES & DONNÉES CLÉS

l'appel à projets "hébergement citoyen" : principes et données clés

01 LES PRINCIPES DU DISPOSITIF

les enjeux

L'objectif de ce dispositif est de **structurer, professionnaliser et accompagner les initiatives de la société civile en faveur de l'hébergement de réfugiés chez les particuliers**. Avant l'appel à projets, des dispositifs d'accueil, portés par des structures associatives, préexistaient. Le cadre de l'appel à projets piloté par la DIHAL a permis de : mettre en réseau certaines de ces structures en favorisant les échanges et bonnes pratiques et d'assurer un suivi national sur le fonctionnement et les apports de l'accueil citoyen. La mission des 12 associations sélectionnées est d'identifier les volontaires et les ménages d'accueil, d'assurer la médiation pendant la cohabitation et de garantir un accompagnement social (assuré par des travailleurs sociaux) de l'ouverture des droits sociaux jusqu'à ce qu'une solution pérenne en termes de logement et d'emploi soit trouvée. La mise en place d'un accompagnement social spécifique **a permis de dépasser la logique d'hébergement et de mise à l'abri. Les ménages accueillants s'engagent sur une période allant de 3 mois à un an.**

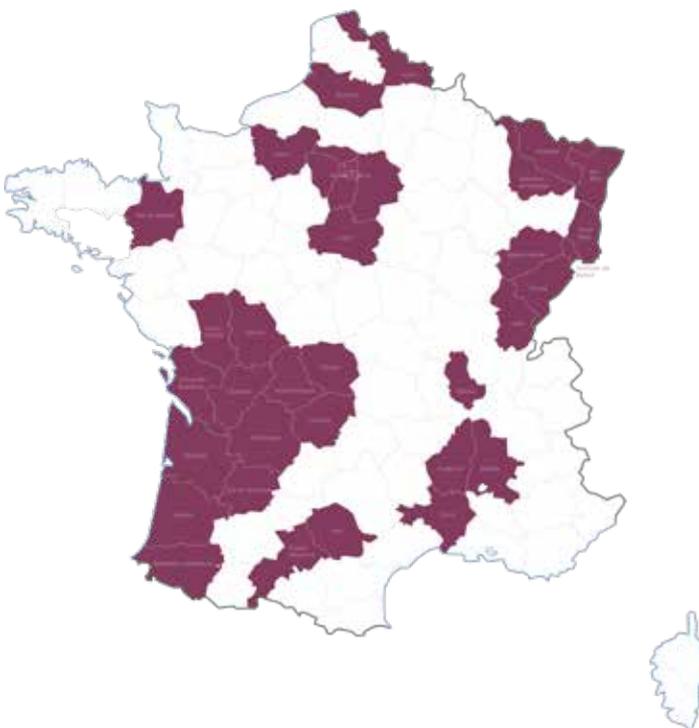
les associations conventionnées

12 projets associatifs sont financés dans le cadre de ce dispositif, organisés et encadrés par : la Fédération de l'entraide protestante, l'Entr'Aide Ouvrière, les associations du centre de Kerfléau (LACK), SINGA, La Sauvegarde du Nord, Solidarité Pyrénées, la Pierre Blanche, Forum Réfugiés - Cosi, ARILE, le Samu Social de Paris, Quatorze, le groupe SOS, APREMIS.

Les associations sont financées par l'État (ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales) à hauteur de 1 500 euros par personne accueillie en cohabitation. Cet accompagnement est assuré pour une durée minimale de 3 mois et pouvant s'étendre à 12 mois. La durée de cet accompagnement est ajustée en fonction des besoins constatés par les associations accompagnatrices. La mission d'accompagnement n'est pas corrélée à la temporalité de la cohabitation ; en effet, **les bénéficiaires peuvent être accompagnés au-delà de l'accueil citoyen, pour une période de 12 mois maximum.**

les territoires d'expérimentation

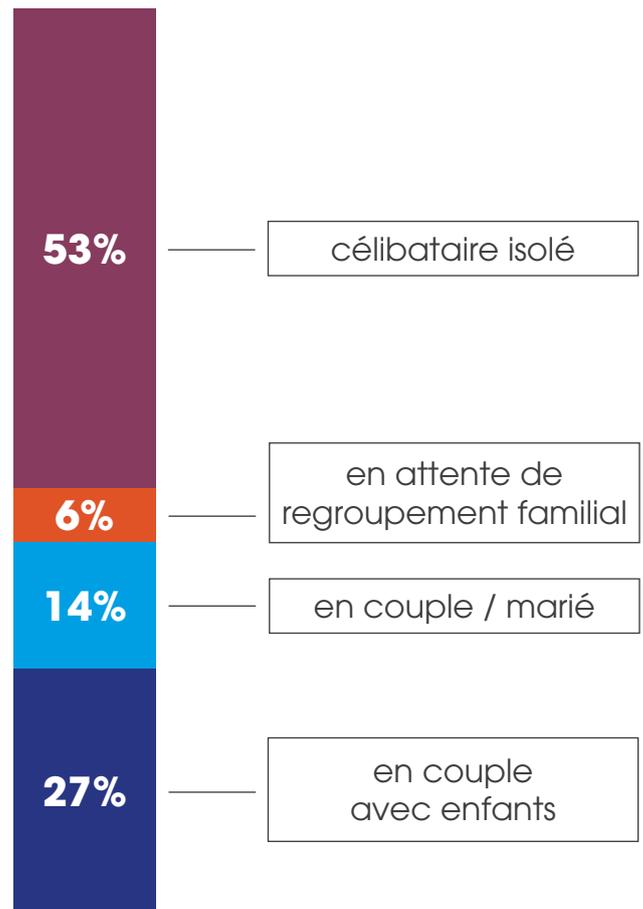
L'hébergement citoyen est déployé sur une quarantaine de départements. La carte ci-dessous présente les différents territoires d'implantation des associations conventionnées.



des informations complémentaires sur chacune des associations figurent en annexes de ce guide

02 LES CHIFFRES CLÉS

- **480 projets de cohabitation** mis en place depuis le lancement de l'expérimentation ;
- **41 départements couverts** par le dispositif « hébergement citoyen » ;
- **78% de sorties positives vers une solution de logement pérenne ou adaptée pour les 171 premières personnes sorties du dispositif**
- L'**âge moyen** des réfugiés accueillis est de **28 ans** ;
- **21% des personnes accueillies ont moins de 25 ans** ;
- **60% des réfugiés accueillis sont des hommes, 40% sont des femmes** ;
- **60%** des réfugiés accueillis sont des **personnes isolées** ;
- **27%** des personnes accueillies sont des **couples avec enfants** ;



03 LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS

L'évaluation portant sur la première année de mise en œuvre du dispositif a permis de dégager plusieurs éléments saillants sur les apports de l'hébergement citoyen pour les publics accueillis (voir le rapport d'évaluation en annexe).

Un dispositif adapté pour les publics isolés et âgés de moins de 25 ans

Un dispositif qui dépasse la simple logique de l'hébergement

Un dispositif sécurisé par la présence d'un organisme accompagnateur

Un dispositif « tremplin » favorisant l'intégration des personnes accueillies

Un dispositif bénéfique pour la projection dans un parcours résidentiel

Un dispositif facilitant l'apprentissage linguistique

Un dispositif «sécurisant» bénéfique pour la reconstruction et la définition d'un parcours individuel

Un dispositif renouvelant les modalités « classiques » de l'accompagnement social



Comment s'inscrire dans la démarche de l'appel à projets "hébergement citoyen" ?

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Tous les bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés statutaires ou bénéficiaires de la protection subsidiaire) **âgés de plus de 18 ans** ;
- Toute personne réfugiée souhaitant s'inscrire dans une **démarche de cohabitation dans un cadre interculturel** ;
- Toute composition familiale est acceptée (personne isolée, famille monoparentale, famille, couple sans enfant).

nota bene

Les personnes présentant des vulnérabilités trop importantes (troubles médicaux ou psychologiques) ne pourront être admises. Néanmoins, d'autres solutions plus adaptées pourront leur être proposées.

QUI PEUT ACCUEILLIR ?

- **Tout citoyen souhaitant mettre à disposition une chambre privative dans un logement pour une durée de 3 à 12 mois** ;
- **Tout citoyen souhaitant partager des moments conviviaux de la vie quotidienne.** Au-delà de l'action de l'association, chacun est libre d'organiser les activités qu'il souhaite avec la personne accueillie.

III

MISE EN OEUVRE ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'APPEL À PROJETS

mise en oeuvre et modalités de fonctionnement de l'appel à projets

L'hébergement citoyen est un dispositif hybride. La spécificité de ce programme repose sur l'articulation de **deux missions d'accompagnement** :

- L'accompagnement des accueillis et accueillants vers et dans un projet de cohabitation ;
- L'accompagnement des accueillis vers et dans un parcours d'intégration.

Ces deux accompagnements ne reposent pas sur les mêmes temporalités :

- L'accompagnement de la cohabitation est limité dans le temps (entre 3 et 12 mois) ;
- L'accompagnement des personnes accueillies se fait par étape, il est ajusté en fonction du profil et des besoins constatés par l'organismes accompagnateur (durée limitée à 12 mois).

Ce dispositif consiste à **faire de la cohabitation un vecteur d'accélération dans le parcours d'intégration des personnes accueillies.**

La mise en place de l'hébergement citoyen implique une ingénierie complexe et repose sur plusieurs étapes :

- La préadmission des accueillis et accueillants ;
- La construction des projets de cohabitation ;
- La contractualisation des projets de cohabitation ;
- L'encadrement des accueillis et accueillants dans le cadre de la cohabitation ;
- L'accompagnement vers la sortie de la cohabitation et la suite du parcours.

01 LA PRÉADMISSION : IDENTIFIER ET SENSIBILISER LES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

L'adhésion à un dispositif spécifique : sensibiliser, informer, susciter la projection

L'inscription dans le programme est **une démarche volontaire**. Après réception des candidatures des accueillants et accueillis, l'opérateur a la charge **d'évaluer finement : les motivations, la pertinence des candidatures, et la capacité de projection des futurs bénéficiaires dans un projet de cohabitation**. Pour cela, les opérateurs mènent un travail de communication et de sensibilisation sur les tenants et aboutissants de l'hébergement citoyen dans le cadre **d'entretiens de préadmission auprès des futurs accueillants et accueillis**. L'enjeu de ces entretiens est de **permettre aux candidats de prendre conscience de leur capacité ou non à intégrer un tel programme**. Après des futurs accueillis notamment, un véritable travail d'information doit être mené en insistant sur **les atouts et contraintes liés à la cohabitation** (respect de l'intimité de chacun, règle de vie commune, espaces collectifs partagés...). Les grands principes tels que **l'échange interculturel et l'entraide mutuelle** sont rappelés (repas partagés, moments collectifs). Pour les foyers accueillants, un travail de sensibilisation doit être mené sur les **conséquences d'un tel accueil sur la cellule familiale** : l'ensemble du ménage doit être partie prenante du projet, au risque de créer un déséquilibre entre les différents membres.

« Je pense que [mon fils] a eu le sentiment de perdre sa place en fait, et puis il faut dire que je passais tout mon temps dans un CAO... je pense que je suis allée trop loin dans l'enthousiasme [...] C'est logique, en fait ce sont mes deux plus jeunes enfants, ceux qui ont encore le plus besoin de moi, qui ont le plus mal réagi, parce que ma fille aînée, qui a maintenant 18 ans, elle n'a jamais réagi pareil en fait, elle aurait bien poursuivi l'expérience »

Entretien mené avec une accueillante à Perpignan, le 16 mai 2018

A la suite de cette phase, **de nombreux candidats peuvent se rétracter, considérant que ce dispositif ne correspond ni à leur profil, ni à leurs aspirations.** Cette première phase est fondamentale pour **garantir une mise en œuvre opérante du programme sur le long terme** (anticiper les éventuelles rétractations de dernière minute et les échecs de cohabitation, identifier les vulnérabilités qui pourraient rendre complexes le projet de cohabitation).

« Il faut penser en amont la temporalité et la sortie positive, pour certaines personnes le rythme peut être élevé, on ne veut pas les mettre en difficultés. A partir de leur histoire, on mesure leur capacité à échanger avec l'autre et à vivre une expérience de cohabitation. On n'est pas dans une logique de sélection, on a ces échanges qui permettent aux personnes de se dire ça me convient ou non. »

Opérateur conventionné dans le cadre de
l'appel à projet

PRÉCONISATION

Il est nécessaire **d'informer et de communiquer largement** sur les spécificités du programme et les tenants et aboutissants d'une cohabitation (les atouts et contraintes) **pour garantir la capacité de projection des parties prenantes et éviter tout abandon ou rupture précoce.**

La validation des offres d'accueil : garantir l'intimité, l'autonomie et la sécurité des accueillis

Pour valider la candidature d'un foyer accueillant, l'offre d'accueil proposée doit être finement analysée. Plusieurs critères de sélection sont imposés :

- L'offre doit comporter **un espace privatif meublé** (chambre individuelle, dépendance ou appartement à proximité du ménage accueillant) ;
- Le logement doit être accessible, notamment en transports en commun.

Un travail de vérification doit nécessairement être mené par l'opérateur pour **diagnostiquer les conditions d'accueil réel.**

PRÉCONISATION

Une visite sur place, organisée par l'association, est nécessaire pour appréhender concrètement l'offre d'accueil et les conditions proposées par le ménage accueillant. La localisation de l'offre est importante ; elle conditionne le processus d'intégration de l'accueilli (proximité avec des zones d'activités, accessibilité aux transports en commun et indépendance dans les déplacements quotidiens).

02 LA CONSTRUCTION DES PROJETS DE COHABITATION : FAIRE CORRESPONDRE LES PROFILS

L'appariement entre accueillis et accueillants : identifier les complémentarités

Le travail d'appariement repose sur un travail fin de mise en adéquation des profils, aspirations, attentes et besoins des accueillis et accueillants. Pour cette étape, **il ne s'agit pas uniquement d'effectuer un couplage idéal entre des catégories socio-professionnelles ou classes d'âge identiques**. L'enjeu étant de **faire correspondre des intérêts communs, des attentes en termes de mode de vie et d'habiter**. A titre d'exemple, l'opérateur doit **identifier les différents niveaux d'investissement souhaités par les bénéficiaires** (implication modérée ou intense dans le projet de cohabitation) pour éviter toute déception en cours de cohabitation.

PRATIQUE

Une grille de critères « d'appariement » pour les candidats à la cohabitation peut être définie par l'opérateur lors des entretiens de préadmission. Ces critères peuvent être : la pratique orale d'une langue commune, l'adéquation entre le profil des personnes accueillies (sexe, composition familiale) et les configurations familiales au sein des foyers accueillants, l'ouverture d'esprit et le degré de tolérance des accueillis et accueillants dans les pratiques au quotidien (régime alimentaire, pratique religieuse, orientation sexuelle).

PRÉCONISATION

L'appariement entre accueillis et accueillants ne doit pas reposer uniquement sur des critères théoriques de matching. **Une bonne connaissance des profils est requise, impliquant nécessairement l'organisation d'entretiens préalables par l'association accompagnatrice.**

Des mises en relation préalables : évaluer l'adéquation des profils

A la suite d'un premier appariement, l'opérateur présente séparément aux deux parties prenantes le profil sélectionné. **Cette seconde phase concrétise l'étape de préadmission.** A la suite de cette première information, un temps de réflexion est proposé aux futurs accueillis et accueillants. **Une première rencontre est organisée**, soit au domicile du foyer accueillant, soit dans les locaux

de l'association. **Cette entrevue est encadrée par l'opérateur** qui identifie les points de convergence réels ou les éventuelles incompatibilités non identifiées au préalable. **Un temps de réflexion est également nécessaire pour permettre aux deux parties de se projeter et d'émettre une décision.** Une fois la décision prise, de nouvelles phases préalables peuvent être mises en place telles que des **temps partagés de courte durée au domicile.**

PRATIQUE

Des moments partagés peuvent être proposés en amont de l'accueil citoyen pour tester « in situ » l'adéquation entre accueillis et accueillants. Des journées ou des week-ends d'intégration peuvent être organisés à ce titre au sein des foyers accueillants. Par la suite, les accueillis et accueillants peuvent valider leur engagement ou se rétracter

PRÉCONISATION

L'hébergement citoyen repose sur le choix et l'adhésion des parties prenantes. Aucun projet de cohabitation ne peut se faire sans l'assentiment des deux parties prenantes. **L'engagement résulte d'une décision réfléchie individuelle et collective.** Des temps de réflexion sont nécessaires après chaque rencontre préalable.

*« Afin d'offrir le meilleur déroulé possible à la période de cohabitation, nous jugeons que le travail fourni en amont est tout à fait primordial. Il permet de sécuriser les parties concernées et de limiter les risques de « ratés », en s'assurant que les choses essentielles, pour les uns comme pour les autres, seront respectées. **L'accueil ne se fait pas uniquement au moment où la personne arrive au domicile, c'est un processus qui se construit progressivement.** Le projet s'élabore et évolue systématiquement au fur et à mesure des rencontres avec l'équipe, pour les accueillis comme pour les accueillants. »*

Opérateur conventionné dans le cadre de l'appel à projet

L'encadrement de la cohabitation entre accueillis et accueillants

L'hébergement citoyen implique un encadrement strict des engagements des parties prenantes. Cette étape consiste à contractualiser les engagements de chaque partie individuellement et collectivement ; c'est une étape préalable fondamentale pour concrétiser le projet de cohabitation, formaliser les attentes et établir un lien de confiance. Plusieurs outils sont requis :

- Une **convention d'occupation à titre précaire** entre le foyer accueillant, le ménage accueilli et l'opérateur qui détermine les engagements de chacun et encadre les modalités de l'offre d'hébergement (durée de l'hébergement, locaux, contexte familial, participation aux frais engagés pour l'accueil d'une personnes accueillie) ;
- Une **convention de partenariat** entre le foyer accueillant et l'opérateur qui définit les conditions de l'accueil proposé et l'engagement de chaque partie ;
- Un **règlement de vie commune ou une charte de cohabitation** entre le foyer accueillant et le ménage accueilli qui **fixe les règles de vie commune et les conditions nécessaires à la cohabitation** (remise des clés, temps conviviaux partagés, utilisation des parties communes et des équipements communs, tranquillité et sécurité). Ce document est particulièrement important et rassurant pour les personnes accueillantes, il peut être co-construit en partenariat avec les accueillis et accueillants ou élaboré au préalable par l'opérateur. Ce document doit faire consensus entre les deux parties prenantes. Il peut être amendé au cours de la cohabitation ;
- Un **état des lieux des locaux meublés mis à disposition**, signé par l'accueilli et l'accueillant.

! Point d'attention

Les documents doivent faire l'objet d'une véritable explicitation, notamment auprès des personnes accueillies. Pour les personnes ne maîtrisant pas ou peu le français, **un effort de traduction doit être anticipé.**

📌 PRATIQUE

L'offre d'accueil peut être mise à disposition gratuitement, a contrario, une participation aux frais d'hébergement peut être demandée auprès de la personne accueillie. **Le montant de cette participation est estimé à partir des ressources de l'accueilli.** En effet, les personnes ne bénéficiant d'aucune ressource ne paient pas de participation financière. Le calcul de ce montant peut s'établir de différentes façons : **en fonction d'un pourcentage fixe calculé en fonction du niveau de ressources** (exemple : compensation financière établie à hauteur de 20% des ressources de la personne) ou **selon un barème progressif par tranche de revenu.** Cette participation financière est **demandée aux hébergés mensuellement, elle est versée au référent social qui rétribue, par la suite, la somme aux accueillants.**

« De nombreuses personnes réfugiées ont fait valoir l'importance de participer financièrement à leur hébergement s'ils en ont les moyens. Une participation financière aux frais d'hébergement a ainsi été mise en place et vise à réduire un possible sentiment de dette. Dans ce cadre, elle prend une valeur hautement symbolique en permettant à la personne de se sentir actrice en participant à sa prise en charge, et d'alléger ainsi le poids d'un possible sentiment de dette ressenti envers les foyers accueillants. Elle permet également de les responsabiliser en vue d'une intégration future dans un logement autonome car le versement de la participation financière pèse comme une charge supplémentaire sur le budget de la personne accueillie. »

Opérateur conventionné dans le cadre de l'appel à projet

💡 PRÉCONISATION

La préparation de la cohabitation est une phase cruciale pour **sécuriser le projet** entre accueillis et accueillants. **La mise en place de documents cadres** (conventions, charte de vie commune) est une étape préalable pour **définir des modalités de fonctionnement (droits, règles, devoirs, limites), instaurer un lien de confiance et limiter les risques de malentendus.** Chaque document contractuel doit présenter des motifs de résiliation en cas de manquement d'une partie à l'une de ses obligations.

PRÉCONISATION

*La contractualisation tripartite est nécessaire pour **positionner l'organisme accompagnateur à l'interface entre accueillis et accueillants.***

L'encadrement du parcours d'intégration des accueillis

Les accueillis bénéficient d'un accompagnement social assuré par les opérateurs conventionnés pour une durée maximale de 12 mois. **Leur engagement dans un parcours vers l'intégration est contractualisé dans le cadre d'une convention d'accompagnement.** Ce document lie la personne hébergée et l'organisme accompagnateur.

De façon générale, l'accueilli s'engage à effectuer les démarches:

- Liées à sa situation administrative ;
- Liées à l'accès et à l'ouverture des droits : CAF, RSA, CMU, ... ;
- Liées à son insertion (professionnelle, santé, etc.) ;
- D'accès au logement, notamment en recherchant des alternatives à un hébergement chez un particulier (accès au logement de droit commun, de droit privé, etc.).

Dans le cadre de l'accompagnement dont il bénéficie, plusieurs engagements peuvent être contractualisés, parmi lesquels (liste non exhaustive) :

- Rencontrer son référent lors des visites mensuelles chez l'accueillant et lors d'entretiens individuels et collectifs ;
- Signaler tout changement de sa situation au référent dans les plus brefs délais ;
- Signaler tout manquement ou tout litige qui pourrait survenir pendant la cohabitation notamment ceux découlant de l'exécution de la convention d'occupation ;
- Libérer l'hébergement proposé par le particulier à l'issue de la période fixée dans le contrat d'hébergement ;
- Ne laisser aucun effet personnel dans le logement à l'issue de la période

d'hébergement ;

- Accepter les autres solutions d'hébergement adaptées à sa situation qui pourront éventuellement être proposées sur le territoire le plus pertinent ;
- À être accompagné par un conseiller en insertion professionnelle attitré, au regard du projet d'insertion établi avec son référent ;
- Respecter la convention d'occupation précaire signée avec l'accueillant, respecter le règlement de vie commune ;
- S'engage, si établi au préalable, à payer la participation mensuelle fixée par l'organisme accompagnateur ;
- Ne pas causer de troubles à l'usage, l'occupation et la jouissance de l'accueillant de son logement.



PRÉCONISATION

Le conventionnement entre les associations accompagnatrices et les personnes accueillies est nécessaire pour rappeler le caractère « temporaire et transitoire » de l'accueil citoyen et garantir la projection vers la sortie du dispositif et la suite du parcours d'intégration.

Le soutien aux cohabitations et la régulation des rapports entre accueillants et accueillis

Les organismes conventionnés interviennent de façon différenciée (selon leurs modalités de fonctionnement) et à différents degrés (selon les spécificités de la cohabitation). **Un référent social est nommé dès le démarrage des projets de cohabitation, il est l'interlocuteur principal entre accueillis et accueillants. Des temps d'échanges et des rencontres sont programmés tout au long de la cohabitation.** Ceux-ci se font individuellement (accueillis ou accueillants avec le référent) et collectivement, à domicile, parfois dans les locaux de l'opérateur. Les temps d'échanges ont vocation à :

- **Faire un bilan à des étapes charnières de la cohabitation : à mi-parcours et à la sortie du projet sur la situation globale de la personne accueillie.** A mi-parcours, les temps d'échanges sont l'occasion **d'appréhender le vécu, le positionnement des deux parties, suivre l'avancée de l'accueilli dans son parcours d'intégration et clarifier les perspectives de sortie. Le bilan en fin de parcours est nécessaire pour clôturer l'expérience d'accueil** et recueillir des retours d'expériences sur les avantages et difficultés d'un tel dispositif.
- **Établir un suivi de la personne accueillie dans son parcours d'intégration et dans le projet de cohabitation.** Ces rencontres se font individuellement, elles sont l'occasion de faire un point sur l'avancée des démarches et sur les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de la cohabitation. Dans ce cadre, **des visites à domicile** sont nécessaires pour **évaluer la situation des personnes hébergées dans leur environnement d'accueil.**
- **Soutenir et superviser les foyers accueillants.** Ces temps d'échanges sont l'occasion de faire un point sur le ressenti des accueillants et d'identifier d'éventuelles difficultés ou obstacles liés à l'expérience d'accueil.

PRATIQUE

Outre le référent social, d'autres intervenants peuvent être présents lors de ces temps d'échanges tels qu'un psychologue ou un référent en « insertion professionnelle ».

L'intensité de ces échanges évolue au cours du temps, en fonction des besoins des parties prenantes (allant d'un rythme hebdomadaire à mensuel).

Le référent social a vocation à réguler les rapports entre accueillis et accueillants en reposant systématiquement le cadre du dispositif. Le référent social peut intervenir lorsque les situations suivantes sont constatées (liste non exhaustive):

- Un surinvestissement de la part des familles accueillantes ;
- Une infantilisation des accueillis (notamment lorsque ceux-ci sont très jeunes) ;
- Un déséquilibre dans la dynamique familiale des ménages accueillants (déséquilibre dans la relation parentale ou conjugale) ;
- Une difficulté à vivre l'expérience de cohabitation tant pour les accueillants que pour les accueillis.

« Certains foyers accueillants ont pu être extrêmement touchés par le récit des personnes accueillies (leurs situations d'errance, leurs parcours) et / ou les violences qu'elles ont vécues. Elles ont pu éprouver une grande culpabilité par comparaison avec leur quotidien de vie et ressentir une charge supplémentaire d'offrir un soutien qui est parfois porté par un désir de réparation. Cela peut parfois s'exprimer par une surprotection de la personne accueillie et une volonté de répondre à tous ses besoins supposés ou exprimés. »

Opérateur conventionné
dans le cadre de l'appel à projet

PRÉCONISATION

Une tierce personne est nécessaire pour encadrer les relations entre accueillis et accueillants, **garantir un équilibre entre les deux parties** en évitant toute relation asymétrique. Le référent social **permet d'articuler la temporalité du vécu de la cohabitation à celle de l'accompagnement proposé par le dispositif**, en rappelant la nature de l'hébergement citoyen : un tremplin vers une solution de sortie.

La gestion des conflits : de la médiation à la rupture de cohabitation

L'encadrement assuré par l'association permet de **gérer les conflits inhérents à la cohabitation et d'anticiper les éventuels fins d'accueil.**

Dans certaines situations, **l'intervention du référent social est nécessaire pour désamorcer des conflits ou des malentendus. À la suite des échanges tripartites, lorsque les conflits sont jugés trop importants, la fin de l'accueil peut être prononcée.** Dans ce cas, en fonction du projet des personnes accueillies, **une autre solution de sortie doit être identifiée par l'association**, un second projet de cohabitation peut être mis en place. À la suite de chaque fin d'accueil précoce, il est recommandé d'effectuer des entretiens pour recueillir les retours d'expérience des parties prenantes et améliorer, le cas échéant, la mise en place du dispositif.

PRATIQUE

*Plusieurs outils peuvent être mobilisés tels que l'organisation **d'ateliers collectifs visant à libérer la parole des accueillis et accueillants** (exemple : les rencontres O'CALM de SINGA) ou la mise en place **d'entretiens individuels en présence du référent social et/ou d'une équipe de psychologue.***

PRATIQUE

*Pour gérer les conflits, **la présence d'un médiateur, autre que le travailleur social, peut être utile pour prendre du recul et appréhender avec neutralité les situations de crise entre accueillis et accueillants** (non-dits, attentes déplacées, déceptions, incompréhensions...).*

PRÉCONISATION

*Il est nécessaire, pour les associations accompagnatrices, de définir en amont des **procédures claires et des modes d'intervention pour gérer les conflits entre accueillis et accueillants et anticiper les fins de cohabitation.***



Crédits photo : Samu social de Paris

Amorcer l'accompagnement vers l'autonomie des accueillis dès l'entrée dans le dispositif

L'hébergement citoyen est un dispositif tremplin qui promeut l'accès rapide à l'autonomie. L'hébergement citoyen ne peut être conçu comme un logement ou un hébergement « classique », il s'agit d'un **accueil temporaire**. De ce fait, **les personnes accueillies doivent se projeter vers une solution de sortie « pérenne » dès le démarrage de la cohabitation.**

L'accompagnement social garantit la mise en place d'un projet résidentiel ascendant : à l'entrée dans le dispositif, un diagnostic est effectué pour évaluer le parcours du bénéficiaire et déterminer les différentes solutions de sortie possibles. L'enjeu de l'accompagnement social est de **séquencer les différentes démarches liées à l'insertion socio-professionnelle et au parcours résidentiel sur une temporalité limitée : une année maximum. Le séquençage de l'accompagnement doit correspondre au profil de l'accueilli.** Pour tous les bénéficiaires, l'autonomie administrative et linguistique est une priorité de l'accompagnement social. S'agissant de l'accès à une solution de sortie, plusieurs situations peuvent se présenter et doivent être anticipées par le référent social :

- Des bénéficiaires sont en capacité d'accéder au logement autonome (bail direct) avant la fin de l'accompagnement social d'une année : les demandes de logement social ou les prospections de logements dans le parc privé peuvent être effectuées rapidement et l'emménagement dans un logement autonome peut avoir lieu après 3 ou 6 mois de cohabitation. Dans ce cas, le référent social pourra se focaliser rapidement sur d'autres axes de l'accompagnement (accès à la formation professionnelle, à l'emploi...). Selon les besoins de la personne, l'accompagnement social se prolonge au-delà de la période de cohabitation ;
- Des bénéficiaires ne peuvent se projeter rapidement dans un accompagnement vers et dans le logement en raison de vulnérabilités particulières : l'accompagnement social fonctionnera par priorité (autonomie administrative, apprentissage linguistique) et aura pour objectif d'identifier une solution de sortie adaptée à la fin de l'accompagnement social conventionné pour une année.

 **PRATIQUE**

En raison du caractère temporaire de l'accueil citoyen, les personnes accueillies sont domiciliées chez l'organisme accompagnateur ou au centre d'action sociale de secteur.

« C'est un rappel constant du dispositif, il faut revenir souvent sur le cadre, la temporalité, la cohabitation. Il faut rappeler que c'est un accueil et pas un logement. »

Opérateur conventionné
dans le cadre de l'appel à projet

 **PRÉCONISATION**

Au cours de la cohabitation, des points réguliers doivent être organisés entre les différentes parties prenantes pour évaluer l'état d'avancement du parcours des accueillis et rappeler la temporalité du dispositif.

 **PRÉCONISATION**

La sortie du dispositif doit être anticipée dès le démarrage du projet. L'enjeu est d'éviter toute situation de dépendance de l'accueilli dans le foyer accueillant et garantir la mise en place d'un parcours ascendant vers le logement autonome et l'insertion socio-professionnelle. Pour les publics sans ressources notamment, la mobilisation de dispositifs de sortie spécifiques (tels que la Garantie Jeunes), doit être prévue le plus en amont possible.

Assurer la transition vers le droit commun

Tout au long de la cohabitation, l'organisme accompagnateur se charge d'assurer la transition vers le droit commun. En effet, **après un an d'accompagnement social, les bénéficiaires doivent être suffisamment autonomes pour continuer leur parcours vers l'intégration.** Pour cela, plusieurs options sont possibles :

- Les bénéficiaires sont autonomes dans leurs différentes tâches administratives et quotidiennes et n'ont pas besoin d'un accompagnement supplémentaire ;
- Les accueillis peuvent bénéficier d'un accompagnement « de droit commun » assuré par l'assistant social de secteur. Le cas échéant, un travail de mise en lien entre l'organisme accompagnateur et l'assistant social de secteur est recommandé pour assurer la continuité du suivi ;
- Les accueillis ne sont pas suffisamment autonomes en raison de vulnérabilités particulières. Dans ce cas de figure, une mesure d'accompagnement supplémentaire peut être sollicitée afin de renforcer l'accompagnement social d'une année.

L'enjeu de la transition vers le droit commun repose notamment sur l'ancrage des personnes dans les territoires. Pour cela, **le développement de partenariats avec différents acteurs** (Mission locale, réseaux d'entreprises locales, associations locales...) est nécessaire. L'implantation préalable est un véritable atout : **les bénéficiaires ont développé leurs repères et ont identifié les personnes et les lieux « ressources » (maisons de quartiers, associations, services publics...)**



Crédits photo : SINGA

III

FICHES RECHERCHES

TÉMOIGNAGES &
RETOURS D'EXPÉRIENCES

fiches recherches : témoignages et retours d'expériences

Une étude a été lancée en 2017 sur le programme d'hébergement citoyen à destination des réfugiés, piloté par la DIHAL. Cette étude, menée par des chercheurs de l'association Habitat & Humanisme, en collaboration avec la DIHAL, a pour objectif d'analyser les modalités de mise en œuvre de ce programme expérimental et d'obtenir des retours d'expériences de la part des acteurs concernés (ménages accueillis, accueillants et organismes accompagnateurs).

Au démarrage du projet en 2017, 17 entretiens ont été menés, dans 5 associations participantes, auprès de travailleurs sociaux, responsables de structures, accueillants et accueillis. En 2018, 23 entretiens ont été menés, dont 9 avec les mêmes personnes que l'année précédente.

Ce travail de recherche a principalement porté sur les thématiques suivantes :

- La notion d'engagement chez les participants ;
- Le positionnement des ménages accueillants dans le dispositif et leur rôle dans le processus d'intégration des personnes accueillies ;
- Le rôle des associations dans la sécurisation et la réussite des projets de cohabitations ;
- Les apports du dispositif pour les personnes accueillies.

Plusieurs fiches « recherches » présentent ainsi les résultats de ce travail.

L'engagement des accueillis et accueillants motifs et enjeux

Le processus de recrutement des familles prend du temps, il comprend une phase de sélection longue, qui consiste notamment à rencontrer les futurs accueillants et accueillis, à organiser les rencontres entre accueillants et accueillis, à vérifier l'adéquation des logements. Pour les foyers accueillants, l'engagement résulte d'une réflexion longue et réfléchie. Quant aux accueillis, la décision d'être hébergés chez des particuliers ne va pas non plus de soi.

S'ENGAGER EN TANT QU'ACCUEILLANT : TÉMOIGNAGES

Les motifs présentés pour expliquer l'engagement dans le programme sont multiples. Ils varient d'une famille à l'autre et influencent les modalités de mise en œuvre de la cohabitation.

Certains s'engagent par intérêt pour les échanges culturels, par attachement à des valeurs de solidarité ou par simple ouverture d'esprit. Pour ces personnes, l'existence d'un cadre associatif de référence constitue une condition sine qua non pour concrétiser leur projet d'accueil.

« J'ai deux enfants qui ont 20 et 22 ans, et quand je vois des reportages à la télévision, j'ai l'impression que ça pourrait être mes enfants et si c'était mes enfants, j'aimerais bien qu'on les accueille. »

Témoignage de Brigitte, qui accueille Mohammed depuis près d'un an à Perpignan (Entretien mené à Perpignan, 16 mai 2018)

« Plus que par bonté d'âme. Pour que le monde aille mieux, il faut que chacun fasse quelque chose pour que ça aille mieux. »

Témoignage de Dominique, habitant près de Perpignan et accueillant Kamal et Nuru depuis 7 mois (Entretien mené à Perpignan, 16 mai 2018).

« Il y a un engagement, je pense, politique, pour nous, pour moi et mon compagnon, je veux dire, on y croit vraiment dans cet accueil-là, et on est... dégoûtés du discours ambiant, de la façon dont on parle de ce sujet en France, en Europe, de manière générale, et voilà, on a envie de vivre cette question autrement. »

Témoignage d'Emily, ayant accueilli en tout trois jeunes réfugiés pour une durée de 3 mois chacun, à Lyon (Entretien mené à Lyon, 6 juin 2018).

Le positionnement de départ des accueillants peut évoluer dans le temps, passant d'un engagement théorique à une mise en situation concrète : le temps de la rencontre, la cohabitation et le vécu au quotidien peuvent, dès lors, déconstruire certains attendus et idées préconçues.

« Alors je dirais que c'est beaucoup moins simple qu'il n'y paraît de prime abord, voilà, c'est une expérience enrichissante mais complexe. Parce que moi je me faisais une idée, et la réalité a été un peu autre que celle que j'attendais, et je trouve que c'est à la fois très beau mais très..., c'est difficile d'accueillir quelqu'un qui est étranger dans tous les sens du terme, mais d'abord étranger à sa famille, et après en plus étranger par la culture, la langue, la religion, et la façon de vivre. »

Témoignage de Sonia, ayant accueilli Saad pendant 7 mois, dans sa famille, près de Perpignan (Entretien mené à Perpignan, 16 mai 2018)

S'ENGAGER EN TANT QU'ACCUEILLI : TÉMOIGNAGES

Etre accueilli implique de partager l'intimité d'une famille, son quotidien et d'accepter certaines règles de vie commune. Pour les ménages accueillis, l'inscription dans l'hébergement citoyen résulte également d'une réflexion construite. Les accueillis interrogés ont unanimement exprimé une volonté d'immersion dans un foyer avec pour objectif d'améliorer leur niveau de français et de comprendre la culture du pays d'accueil.

La réussite des projets de cohabitation est principalement liée au fait qu'il ne s'agit pas uniquement d'un engagement motivé par l'urgence d'être hébergé mais par la volonté de s'inscrire dans un programme particulier visant le partage et l'échange interculturel.

« [le travailleur social] m'a demandé « est-ce que vous voulez une famille ? » Moi j'ai dit je que voulais des familles, c'est très bien pour apprendre le français, et pour la culture, pour tout ça. »

Témoignage de Ahmed,
accueilli depuis 1 an et 1 mois à Paris
(Entretien mené à Paris, 28 mai 2018)

« J'ai besoin de parler...Parce que je parle avec la famille française, je parle français tout le temps, ils ne parlent pas afghan »

Témoignage de Mohammed,
accueilli depuis plusieurs mois à Perpignan
(Entretien mené à Perpignan, 16 mai 2018).

« Mon ancienne assistante sociale elle a trouvé une famille d'accueil à Perpignan, dans le centre-ville, et j'ai accepté. J'ai déménagé là. Là en avril ça fait un an que je suis dans cette famille, et ça se passe très, très bien, jusqu'à maintenant on s'entend très bien »

Témoignage de Liliana,
accueillie depuis un an à Perpignan
(Entretien mené à Perpignan, 17 mai 2018).

Naturellement, un décalage peut être constaté entre les attentes et la réalité des cohabitations. De ce fait, des ajustements et des repositionnements entre accueillants et accueillis doivent être anticipés au cours des projets de cohabitation.



Crédits photo : SINGA



PORTRAITS CROISÉS

Michel et Ahmed

Michel et son épouse, Sylvie, ont accueilli Ahmed entre mars 2017 et juin 2018, dans leur maison située à Paris. La cohabitation a été accompagnée par le Samu Social, un des opérateurs conventionnés dans le cadre de l'appel à projets « hébergement citoyen des réfugiés ».

Michel a été interrogé à deux reprises : le 18 mai 2017 et le 2 mai 2018.

Sensibilisés à la situation syrienne, Michel et Sylvie se sont lancés dans la préparation du projet de cohabitation à la rentrée 2016. Mis en place en mars 2017, l'accueil d'Ahmed, réfugié afghan, s'est fait avec le soutien de l'ensemble de la cellule familiale.

Michel s'exprime sur l'engagement et sur ce que cela apporte, en 2017 :

« Je pense que c'est vraiment comme ça qu'on pourra arriver à accueillir le plus de personnes possible dans les familles, parce que je pense que c'est vraiment une chance pour eux, et c'est vraiment une chance pour nous, et il y a tout ce qui est de l'humain, bien évidemment, et puis après ça nous redonne un rôle..., je veux dire il y a ce qui peut se passer ici dans la ville, dans le pays, mais plus largement parce que forcément on est amené à connaître des personnes qui viennent d'horizons lointains, de pays dont on ne parle à la télévision que pour annoncer des catastrophes ou des horreurs, et ça nous permet d'être un petit peu une pièce d'un grand puzzle géopolitique, et d'apporter un peu d'humanité dans tout ce qui se passe. C'est aussi une ouverture sur le monde, parce que vous voyez, moi je vous ai surtout parlé de ça au début au travers de la Syrie, qui a été importante dans l'engagement, et puis au final de toute façon on n'avait pas le choix de la nationalité, du sexe, de l'âge, ni de quoi que ce soit.»

(Entretien mené à Paris, 18 mai 2017)

Interrogé une seconde fois en 2018, Michel confirme l'importance de cet engagement. Il évoque par ailleurs des éléments plus complexes, apparus au cours de l'année écoulée portant notamment sur son positionnement auprès d'Ahmed et le lien très fort qui s'est créé entre eux :

« L'accueil aurait dû se terminer à la date anniversaire, autour de mi-mars, et puis en fait, quelque temps avant mi-mars on a senti qu'on n'était pas vraiment mûrs pour la... séparation, parce qu'on a quand même vécu quelque chose de très fort avec Ahmed, et tant pour ce qui nous concernait que pour ce qui le concernait, puisque finalement c'est devenu une aventure commune, on était pas tout à fait mûrs »

(Entretien mené à Paris, 2 mai 2018)

Quant à Ahmed, en confrontant ses attentes initiales et son expérience réelle de la cohabitation, il s'exprime ainsi :

« Avant je pensais que peut-être ça va être comme un logement... Si par exemple tu habites dans un foyer, dans un studio, et tu y passes ta vie, voilà, mais ici ce n'est pas comme ça. J'ai vraiment vécu beaucoup de choses, je me suis attaché à cette famille, je pense qu'elle est comme ma famille, c'est vraiment..., c'est..., c'est incroyable. Et j'ai appelé ma maman, je lui ai dit « j'ai trouvé une famille, ils sont très gentils ». Je suis resté pendant un an, un an après c'était fini normalement mais ils m'ont donné encore quatre mois. Ils sont très, très gentils. Pour moi c'est une famille, je ne sais pas pour lui [Michel], enfin, mais pour moi c'est comme un vrai père »

(Source : Entretien mené à Paris, 28 mai 2018)

L'apport des foyers accueillants dans le processus d'intégration des personnes accueillies

Le dispositif vise à impulser une dynamique positive dans le parcours d'intégration des personnes accueillies. Cela est rendu possible par l'immersion dans un foyer français impliquant : la pratique quotidienne du français, la compréhension d'une culture, la maîtrise de ses normes et codes et le tissage de liens forts avec les personnes accueillantes.

*« L'accueil citoyen, pour moi c'est vraiment un programme novateur qui fait que les personnes [...] **s'imprègnent beaucoup plus rapidement du fonctionnement de la culture française, et de tout ce qui est de l'ordre de l'implicite dans les relations, les rapports au quotidien, la maîtrise de la langue [...] c'est juste un tremplin exceptionnel.** Et au-delà de ces dimensions d'accélération, de l'imprégnation de la culture et de la langue française, il y a aussi tout le côté affectif présent dans ce programme. Parce que **les personnes ne sont pas hébergées, elles sont accueillies, les personnes qui les accueillent leur font une place dans leur famille.** »*

Témoignage de Mme I, responsable du programme ELAN au sein du Samu Social
(Entretien mené à Paris, 4 mai 2018)

*« Dans le cadre du projet « hébergement citoyen », l'intégration c'est faire en sorte qu'ils comprennent ce que c'est que la vie en France [...] **comprendre la culture française, comprendre que le but du jeu ce n'est pas de la leur imposer mais qu'il faut qu'ils arrivent à vivre en harmonie avec elle.** »*

Témoignage de Mme A, responsable de l'accueil citoyen au sein de l'association LACK
(Source : entretien mené à Lorient, 11 avril 2018)

L'INTÉGRATION DES ACCUEILLIS
AU SEIN DE LA CELLULE FAMILIALE

Pour la plupart des foyers accueillants interrogés, les personnes qui sont accueillies sont traitées de la même façon que les autres membres du

foyer : elles participent aux repas communs, aux tâches ménagères, partent parfois en vacances ensemble. La cohabitation permet, souvent le développement de liens particulièrement forts entre accueillis et accueillants.

Témoignage de Garance, qui accueille Lilliana depuis un an à Perpignan :

« C'est comme si c'était un enfant supplémentaire : c'est-à-dire quand elle vient en vacances, bon là on est partis il n'y a pas longtemps, donc si on va au musée on paye son billet, si on va au resto c'est pareil ... Comme notre fille, c'est pareil... Entre Lilliana et ma fille, c'est une relation de deux sœurs. »

(Entretien mené à Perpignan, le 16 mai 2018)

Témoignage de Michel, qui accueille Ahmed à Paris :

« Ahmed a été parfaitement accepté, y compris par les personnes qui ne vivent pas ici, et il y a même des complicités qui se sont établies entre lui et puis certaines de ces personnes, et notamment l'ami de ma fille aînée, qui est italien, qui a 32 ans... Je sais que ma fille, de même, la petite, Nastasia, qui a 11 ans, passe des très, très bons moments avec lui. Elle est assez timide et réservée, mais si on veut l'appriivoiser, et bien il faut rentrer dans ses activités. Elle adore les jeux vidéo, et tous les deux [Ahmed et elle] ils se font des parties de jeux vidéo extraordinaires, donc pour elle aussi ça a été une façon de créer du lien. »

(Entretien mené à Paris, le 18 mai 2017)

Toutefois, l'expérience de l'accueil peut générer des déséquilibres au sein d'un foyer accueillant. Dans ce cadre, l'intervention de l'association accompagnatrice est nécessaire pour réguler les rapports et désamorcer certains conflits. La mise en place de documents cadres tels qu'une charte de vie commune permet dès lors d'encadrer la cohabitation au quotidien.

Lorsque certains projets de cohabitation prennent fin précocement, c'est souvent par manque de cohésion familiale autour du projet d'accueil, ou des difficultés à établir des règles de vie commune dès le départ.

Témoignage de Sonia, qui a accueilli Saad pendant 7 mois:

« Je pense que [mon fils] a eu le sentiment de perdre sa place en fait, et puis il faut dire que je passais tout mon temps dans un CAO... je pense que je suis allée trop loin dans l'enthousiasme [...] C'est logique, en fait ce sont mes deux plus jeunes enfants, ceux qui ont encore le plus besoin de moi, qui ont le plus mal réagi, parce que ma fille aînée, qui a maintenant 18 ans, elle n'a jamais réagi pareil en fait, elle aurait bien poursuivi l'expérience. »

(Entretien mené à Perpignan, 16 mai 2018)

Témoignage de Garance, qui accueille Liliana depuis un an à Perpignan :

« C'est compliqué parce que c'est difficile et pour les uns et pour les autres de se positionner... parce que c'est un adulte, qui est majeur, qui donc vaque à ses occupations librement, [mais] qui vit quand même dans une maison où il y a des règles... Vous avez quand même un rôle éducatif, malgré tout... »

(Entretien mené à Perpignan, 16 mai 2018)

L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES ACCUEILLIS

Le rôle des foyers accueillants ne se limite pas à la mise à disposition d'un accueil : ils mobilisent, par ailleurs, leurs propres réseaux de connaissances et ressources pour permettre l'insertion socio-professionnelle des personnes qu'elles accueillent.

Témoignage de Mme J, travailleuse sociale au sein de l'association Solidarité Pyrénées :

« Il y a de bonnes opportunités, parfois on n'est pas sur les mêmes dynamiques, entre le réseau et le secteur d'activité, et ce que la personne accueillie vise comme secteur d'activité. Mais dans tous les cas les familles d'accueil vont toutes au-delà d'offrir le gîte et le couvert, indéniablement, ça c'est indiscutable, toutes. »

(Entretien mené à Perpignan, 16 mai 2018)

Témoignage de Mme A, travailleuse sociale au sein de l'association SOS Solidarité :

« Il y a beaucoup de familles qui sont investies dans l'accompagnement des réfugiés, à des niveaux différents, bien entendu, donc souvent ils les mettent en relation avec des personnes, ils les aident à trouver un emploi, via leur réseau, ou voilà, ils les font faire des activités, ils les mettent en relation avec des personnes qui peuvent être intéressantes pour eux, donc ils se sentent un peu entourés »

(Source : Entretien mené à Paris, 12 juin 2018)

Les foyers accueillants, peuvent par ailleurs, conseiller ou orienter les personnes accueillies dans leurs choix et expériences professionnelles.

Témoignage de Mme D, accueillante de Kamal et Nuru près de Perpignan :

« J'ai mis le holà car il était exploité : j'ai vu le patron et je lui ai dit que ça n'apportait rien pour le stagiaire, ça s'est arrêté là. Je voyais qu'il rentrait, tous les soirs, épuisé et qu'il n'apprenait rien »

(Entretien mené à Perpignan, 16 mai 2018)

Témoignage de M.M, accueillant Ahmed à Paris :

« Moi j'ai failli une fois intervenir pour montrer qu'Ahmed, derrière, il n'était pas comme ça tout seul ... Il y avait un employeur, ça faisait deux mois qu'il ne l'avait pas payé. »

(Entretien mené à Paris, 4 mai 2018)



TÉMOIGNAGE D'UNE PERSONNE ACCUEILLANTE

Emily a accueilli trois jeunes réfugiés, pour une durée de trois mois à chaque fois, au sein du programme CALM (« Comme A La Maison ») porté par l'association SINGA.

Emily a été interrogée à deux reprises : le 19 octobre 2017 et le 6 juin 2018.

Vivant avec son conjoint et ses enfants dans une maison à Lyon, elle reçoit chaque année des étudiants étrangers pour quelques mois. Elle a décidé en 2016 de réserver la chambre à certains moments de l'année pour une personne réfugiée. Elle revient sur la rencontre avec d'autres accueillants et compare leurs expériences :

« Je pense que j'ai, d'une part de l'expérience et du recul sur ce que c'est d'accueillir des personnes d'une autre nationalité, tout simplement, et quand j'entends des familles soit râler un peu ou être un peu perdues sur leur positionnement, pour moi c'est très clair, la personne elle a son histoire, on a la nôtre, on se retrouve pour vivre ensemble, faut que les choses..., faut que ça passe, et les gens qui se plaignaient entre guillemets, c'était [parce qu'ils avaient] des attentes beaucoup trop élevées par rapport à la personne [...] donc moi, mon discours, c'est : la personne, elle a un besoin d'un toit, elle a besoin d'être au chaud et d'avoir à manger, mais on n'est pas là pour dire de quoi elle a besoin en plus, ça c'est eux qui vont le dire et le montrer, et la rencontre va le donner. »

D'autre part, le mode de vie lié à la cohabitation lui a toujours été familier, ce qui a également facilité son positionnement :

« on a une maison qui nous permet d'accueillir, on a la chance d'avoir un appartement suffisamment grand et on se débrouille..., voilà, et on trouve que ça apporte une richesse à notre famille en fait, nos trois enfants de 4 à 11 ans, on a une maison où la porte est toujours ouverte, de toutes façons, donc ça brasse beaucoup, et une personne de plus à table, une histoire toujours nouvelle..., voilà, ça va dans notre vie. »

Emily et sa famille ont donc privilégié un positionnement souple par rapport à l'organisation de la cohabitation : pas d'attentes démesurées, mais une rencontre et des liens tissés progressivement. Elle est également peu intervenue sur le plan de l'insertion professionnelle, laissant ce travail aux intervenants chargés du suivi social des accueillis. En 2018, après plus d'un an d'expérience, elle raconte :

« Nous on a eu à chaque fois vraiment des gens... incroyables, et contrairement aux étudiants qu'on accueille, où parfois le courant ne passe pas, pour les trois personnes qu'on a accueillies maintenant avec le programme CALM, à chaque fois ça a été très, très fort, voilà. »

Le rôle des associations dans la sécurisation et la réussite des projets de cohabitation

Les associations ont un rôle majeur au sein de l'hébergement citoyen. Elles instituent un cadre structurant dans lequel peuvent se développer sereinement les cohabitations entre ménages accueillants et réfugiés accueillis.

LA PRÉSENCE ASSOCIATIVE : UNE CONDITION SINE QUA NON POUR S'ENGAGER

Témoignage d'Emily, qui a accueilli trois personnes dans le cadre du programme CALM de Singa :

« Le cadre, l'accueil..., l'accompagnement de SINGA est clairement très rassurant, c'est ça qui permet qu'on se dise qu'on peut s'appuyer sur des personnes s'il y a un souci, on n'est pas complètement lâché avec un inconnu, on peut savoir comment il est suivi par ailleurs »

(Entretien mené à Lyon, 19 octobre 2017)

Témoignage de Michel, accueillant d'Ahmed depuis plus d'un an à Paris :

« [Le cadre associatif], je pense que c'est... important, puisque ne serait-ce que pour identifier quelqu'un à aider, on va pas aller faire son marché Porte de la Chapelle avec une pancarte..., je pense qu'il faut quand même..., il faut qu'il y ait un cadre. »

(Entretien mené à Paris, 2 mai 2018).

Les accueillants sont également rassurés à l'idée de pouvoir se tourner vers les référents sociaux en cas de problème. Si, la plupart du temps, l'accueil se passe bien, ce cadre peut être une vraie ressource pour certains ménages accueillants.

Témoignage de Sonia ayant accueilli une personne pendant quelques mois et ayant souhaité mettre fin à l'accueil :

« J'en ai parlé à Johanna (la référente sociale), assez vite, et puis on a eu des réunions où j'ai abordé la question, aussi, des choses qui me gênaient dans la vie avec lui. Et oui, j'en ai parlé avec lui, mais on va dire indirectement, en essayant d'élaborer une sorte de charte de vie... Je ne savais pas comment lui dire en fait, j'étais... très embêtée, et c'est Johanna qui a préparé le terrain, et puis après..., une fois je me suis résolue à lui en parler, mais il avait déjà bien intégré le fait qu'il allait quitter la famille... »

(Entretien mené à Perpignan, 16 mai 2018).

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDISPENSABLE

La présence d'une association conventionnée permet une répartition stricte et équilibrée des rôles et fonctions des parties prenantes : les personnes accueillantes ne sont pas chargées de l'accompagnement social des personnes accueillies.

Témoignage de Lisa, responsable du programme CALM à Lyon, évoque les évolutions constatées depuis que l'association SINGA a intégré dans le programme « hébergement citoyen » :

« Les familles avant se retrouvaient avec beaucoup de responsabilités, parfois avec des papiers, alors que maintenant c'est génial parce quand les familles m'appellent, je dis « ça il faut que la personne voie avec son assistante sociale », et ça c'est génial parce que pour nous, le but c'est que les accueillants et les accueillis se rencontrent et qu'ils passent des bons moments ensemble, donc si on enlève cette partie d'administratif, alors là on est vraiment sur de la rencontre »

(Entretien mené à Lyon, 6 juin 2018).

Témoignage de Norah, psychologue au sein du dispositif ELAN du Samu Social :

« *La question de la temporalité est très importante, ça paraît toujours assez incroyable de se représenter ça, de se dire « c'est possible en un an » [...] Donc ça demande toujours de dire « d'accord, donc en fait, tu es en train de me dire qu'en neuf mois on a une insertion sociale, professionnelle, et un cadre qui le permet... ? »*

Ben oui, oui, oui, c'est ce qui se passe. »

(Entretien mené à Ivry-sur-Seine, 4 mai 2018).

UN CADRE SÉCURISANT POUR L'ACCUEILLI

Les entretiens de préadmission entre les candidats accueillants et l'association permet de clarifier le fonctionnement du programme, d'éviter certains malentendus et d'évaluer la pertinence des projets d'accueil proposé.

Témoignage de M^{me} F., intervenante sociale au sein de l'association LACK :

« *La maison était gratuite mais il avait des chevaux et il voulait que ça soit quelqu'un qui s'occupe de ses chevaux, j'ai fait « oh, oui mais le problème c'est que lui il doit faire sa formation linguistique, il a des trucs à faire, il n'a pas fini tout ce qu'il doit faire, comment on fait... ? On a refusé cet accueil. »*

(Entretien mené à Lorient, 11 avril 2018).

Pour les personnes accueillies, la présence d'un référent extérieur est rassurant pour vivre l'expérience de la cohabitation et projeter un parcours d'intégration.

Témoignage de Liliana, accueillie chez Garance à Perpignan depuis près d'un an :

« *La famille sans cette association c'est bien [...] Mais les deux ensemble ça va très bien parce que les démarches administratives c'est un truc très, très compliqué pour quelqu'un qui vient d'un autre pays... déjà que ce n'est pas notre langue... et il n'y a pas beaucoup de personnes qui arrivent et qui parlent déjà français... **Ce que je veux dire c'est que c'est très bien d'avoir une association à côté parce qu'elles ont un réseau assez large de contacts avec des personnes.** Moi, l'été dernier, vu que je n'ai pas pu trouver de travail, Johanna (la référente sociale) elle m'a trouvé un stage. »*

(Entretien mené à Perpignan, 16 mai 2018).

UNE FONCTION DE MÉDIATEUR POUR RÉÉQUILIBRER LES RÔLES DE CHACUN

L'association a également la fonction de médiateur, pour rééquilibrer des relations accueillants - accueillis parfois complexes (surinvestissement des foyers accueillants, sentiment de « dette » exprimée par les accueillis...). Témoignage de M^{me} J., travailleuse sociale au sein de l'association Solidarité Pyrénées :

« ***Je suis satisfaite des retours quand il y a ces temps de médiation, et notamment là récemment on m'a dit « c'est bien que vous soyez venue, si ça se passe comme ça il faut venir plus fréquemment parce qu'il a changé de comportement », ce n'est pas la première fois que je l'entends, apparemment ça a un impact plutôt positif, du moins sur le comportement de la personne accueillie, en termes d'efforts et de participation »***

(Entretien mené à Perpignan, le 16 mai 2018).

Témoignage de M^{me} I., responsable du programme au sein du Samu Social :

« *C'est vrai qu'on a pu voir certaines personnes régresser le premier mois, alors qu'elles se sont toujours débrouillées toutes seules, et **notre objectif c'est bien de les mener à l'autonomie et pas à la dépendance, et ça c'est un travail, encore une fois, qu'il faut mener aussi avec les accueillants, parce que là c'est la question de leur positionnement, et de la place qu'ils confèrent à la personne réfugiée, et qu'elle accepte aussi de prendre, parce que ça se joue des deux côtés. Donc que cette phase apparaisse en début de cohabitation, très bien, mais il ne faut pas que ça dure, d'où l'importance aussi de l'accompagnement psychologique individuel des personnes réfugiées et des supervisions qu'on propose aux accueillants, parce que ce sont ces espaces de réflexion et de feedback qui font qu'ils prennent conscience des mécanismes qu'ils mettent en place.*** »

(Entretien mené à Ivry-sur-Seine, 4 mai 2018)

Témoignage de Brigitte, accueillant Mohammed depuis près d'un an à Perpignan :

« *Il est censé avoir un appartement en colocation avec quelqu'un, au début ça me faisait très peur, je me suis dit qu'il n'était pas autonome, j'étais presque réticente à le laisser partir, mais en discutant avec **Johanna, on s'est dits qu'il fallait qu'il se bouge, et qu'en restant dans son cocon, il n'avancerait pas.*** »

(Entretien mené à Perpignan, 16 mai 2018).

IV

Les apports de l'hébergement citoyen pour les personnes accueillies

L'hébergement Citoyen garantit aux accueillis une stabilité et un cadre sécurisant leur permettant de trouver leur place dans la société française. La vie quotidienne au sein d'un ménage accueillant, alliée à l'accompagnement social d'une association encadrante, ont une influence décisive sur le parcours d'intégration des personnes.

L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN IMMERSION

Témoignage de Qasim, accueilli dans une colocation de 6 personnes à Lorient, depuis un an et demi :

« C'est moi qui ait demandé pour habiter avec des étudiants français, parce que je veux parler avec des étudiants français pour parler un peu mieux français. »

(Entretien mené à Lorient, 10 avril 2018).

Témoignage de Mohammed, accueilli près de Perpignan depuis un an:

*« **Quand j'étais nouveau dans la famille d'accueil, je ne parlais pas français moi. [...] Maintenant je parle... mieux, je comprends bien, je parle aussi, parce que moi en fait je joue avec une équipe, il y a beaucoup d'amis français, marocains, algériens, nés ici, c'est pour ça que j'aime bien..., je vais avec la famille française ou avec des amis français, voilà. Maintenant je sors beaucoup avec des amis français moi... mais avec des Afghans pas beaucoup...** »*

(Entretien mené à Perpignan, 16 mai 2018).

Témoignage de Alana, responsable au sein de l'association LACK, à Lorient :

*« On a accompagné un jeune, le jeune de moins de 25 ans est resté six mois, **quand il est arrivé c'était très, très compliqué, il ne comprenait pas beaucoup, il ne parlait pas beaucoup non plus, et en l'espace de six mois..., voilà, maintenant il parle français.** »*

(Entretien mené à Lorient, 11 avril 2018).

UN RÉSEAU SOCIAL ET PROFESSIONNEL À DISPOSITION DES PERSONNES ACCUEILLIES

Les personnes accueillies bénéficient également du réseau social et professionnel des ménages accueillants, qui peut leur venir en aide dans leurs démarches d'insertion, en complément de l'accompagnement social assuré par l'association.

Témoignage de Dominique, accueillante depuis 7 mois de Nuru et Kamal, près de Perpignan:

« J'ai peut-être trouvé un stage pour l'un d'entre eux dans l'accueil de personnes handicapées par mon réseau. »

(Entretien mené à Perpignan, 16 mai 2018).

Témoignage de Garance, accueillant Liliana à Perpignan :

*« **Quand elle est arrivée, elle ne connaissait pas beaucoup de monde, évidemment, elle n'avait pas beaucoup de réseau, [...] donc comme mon conjoint est investi à la « Casa Bicycleta », une association de vélos, il tient des permanences, il lui a dit « bon écoute, viens avec moi, tu vas rencontrer des gens, tu vas apprendre à faire de la mécanique vélo, et puis comme ça tu vas être en interaction avec des gens, tu vas parler** », parce que c'était ça l'idée aussi, de parler. Donc elle s'est énormément investie dans cette association [...] Là-dedans elle a rencontré des gens, donc y compris des retraités, qui l'ont pas mal aidée, qui l'ont invitée, qui lui ont fait faire de la randonnée de vélo, enfin qui se sont pas mal impliqués. »*

(Entretien mené à Perpignan, 16 mai 2018).

La présence de l'association est toujours nécessaire pour garantir l'adéquation des solutions mobilisées par les foyers accueillants avec le projet réel des accueillis. En effet, il arrive que le réseau des accueillants soit en décalage avec les ambitions et compétences de l'accueilli. Dans ce cas, c'est à l'association de prendre en charge le parcours d'insertion dans son ensemble. Elle a alors un rôle de médiateur permettant d'éviter les incompréhensions.

Témoignage de M^{me} I., responsable du programme au Samu Social :

« On a une dame qui a dit à son accueilli : « Voilà, j'ai un ami qui est gardien d'immeuble, il cherche un agent de nettoyage rapidement, vas-y, ils t'attendent pour le rendez-vous », sauf que la personne ne veut pas être agent de nettoyage, donc l'accueillant se dit « mais en fait il ne veut pas travailler, il n'est pas motivé ». Si, si, mais en parallèle il est accompagné par une professionnelle, il a élaboré son projet et là il y a des actions qui sont faites pour qu'il arrive à réaliser son projet, donc il n'a pas envie de faire du nettoyage. Et du coup ça, ça peut entrer en dissonance avec ce qu'on propose. »

(Entretien mené à Ivry-sur-Seine, 4 mai 2018).

Des liens forts qui perdurent au-delà de la période d'accueil

Pour de nombreuses cohabitations, des liens forts se tissent et perdurent, les accueillants deviennent des repères pour les accueillis, souvent après la période d'accueil. Le cadre associatif demeure crucial pour rappeler aux accueillants et accueillis la temporalité stricte de l'hébergement citoyen (limité à 1 an) et l'objectif de ce dispositif : l'autonomisation des personnes et la sortie du dispositif.

Témoignage de M^{me} I., responsable du programme au Samu Social :

« Les personnes ne sont pas hébergées, elles sont accueillies, les personnes qui les accueillent leur font une place dans leur famille, [...], les personnes se sentent importantes aux yeux d'autres personnes, même si ce n'est pas leur famille, c'est des personnes qui finalement vont compter dans leur vie ici en France, et vont faire office de repère un peu affectif, et d'investissement, qui peut être revalorisant narcissiquement, redynamisant »

(Entretien mené à Ivry-sur-Seine, 4 mai 2018).

Témoignage de Emily, accueillante à Lyon, qui a gardé contact avec les trois jeunes réfugiés accueillis chez elle, et ce malgré des périodes d'accueil de seulement 3 mois :

« Idriss, il est à Grenoble mais il vient souvent à Lyon, parce qu'il a gardé tous ses copains à Lyon, [...] donc on se voit... je dirais, bon, tous les deux ou trois mois mais à chaque fois qu'il est à Lyon il nous fait signe et puis on se croise. Hamdum, on le voit moins souvent, il a déménagé, lui, à Meyzieu, donc ce n'est pas tout près, enfin c'est juste à l'extérieur de Lyon, mais on se contacte par texto, on se donne des petits signes réguliers. Et Azam moi je le croise tout le temps à SINGA en fait. »

(Entretien mené à Lyon, 6 juin 2018).

Témoignage de Michel, accueillant Ahmed à Paris, depuis plus d'un an:

« On aura passé plus d'une année ensemble, je veux dire, notre histoire elle ne va pas s'arrêter là, parce que je pense qu'il y aura un après, et a priori il y aura un après pendant longtemps »

(Entretien mené à Paris, 2 mai 2018).

PORTRAIT D'UNE PERSONNE ACCUEILLIE

Liliana, accompagnée par l'association Solidarité Pyrénées et accueillie chez Garance et François, à Perpignan, a été interrogée le 17 mai 2018.

Jeune réfugiée albanaise de 21 ans, Liliana est arrivée seule en France après être passée par l'Espagne. Elle raconte son arrivée à Perpignan :

« *Je me rappelle d'ailleurs que quand je suis arrivée à la gare de Perpignan, je suis sortie de là, et en face j'avais la rue avec les palmiers et tout ça, et je me sentais tellement minuscule devant tout ça, parce que, je sais pas, de changer d'une ville à une autre, et quand tu connais personne, il n'y a personne qui t'attend..., tu ne sais pas parler, alors là tu te sens mais comme une cellule dans un corps humain..., **je me rappelle très bien que j'étais un peu paniquée à ce moment-là, mais je me suis dit « bon, t'as commencé, il faut aller au bout, sinon... »**, je ne pouvais pas faire marche en arrière. »*

Prise en charge par Solidarité Pyrénées après avoir obtenu le statut de réfugiée, elle a pu être accueillie chez Garance et François. Liliana décrit ainsi sa relation avec ses accueillants :

« *Franchement je ne peux pas les séparer [Garance et François], je dis mes « parents d'accueil » parce qu'**ils sont vraiment comme des vrais parents**, mais pour moi ce sont les deux pareils, je les aime beaucoup, j'apprécie beaucoup les deux, et juste parce qu'ils vont me faire des reproches, ça ne va rien changer par rapport à ce que je pense d'eux. »*

Cet accueil lui a permis de se stabiliser et de mettre en place son projet d'avenir. Elle a appris le français très rapidement, afin de passer l'examen de la formation FLE niveau B2 pour entrer en licence de biologie. C'est grâce à une amie de Garance qui travaille à l'université qu'elle a pu surmonter les obstacles administratifs à son inscription.

Ainsi, l'accueil citoyen lui a permis de se reconstruire, malgré un parcours difficile. La fin de la prise en charge par le dispositif approche, mais ce n'est pas un problème pour elle :

« *On avait un contrat d'un an, mais François, depuis le début, a dit qu'ils s'en fichent un peu de ce contrat-là, s'il y a des problèmes au bout d'un mois ils ne me gardent plus, si tout va bien on va prolonger le contrat, donc moi j'ai fait la demande pour avoir une chambre étudiante, pour l'année prochaine, donc pendant ce moment, je suis restée chez eux, si jamais ils n'acceptent pas de me donner une chambre étudiante, ben là je vais essayer de trouver autre chose. Mais pour l'instant je suis chez eux. »*

(Entretien mené à Perpignan, 16 mai 2018).

Enfin, c'est un sentiment global de reconnaissance qu'elle nourrit pour l'accueil et l'accompagnement dont elle bénéficie :

« *je ne peux pas décrire à quel point je... suis..., comment dire, **je veux dire merci, mais ça suffit pas pour vraiment dire à quel point j'apprécie beaucoup ce que l'État a mis en place, ce que les associations sont toujours en train d'améliorer, ils sont toujours à fond pour aider les autres** ».*

remerciements

La Dihal tient à remercier :

- L'ensemble des associations partenaires pour le temps consacré à la mission d'évaluation portant sur l'appel à projets « hébergement citoyen » ;
- Les ménages accueillants et les personnes accueillies pour leur engagement et leur implication dans le cadre de ce dispositif ;
- Les services déconcentrés et collectivités territoriales impliqués.

Sans leur implication, leur contribution et les informations transmises à la Dihal, la réalisation de ce document n'aurait pas été possible.

La Dihal remercie également la DGCS qui assure le financement de ce dispositif et pour son soutien dans le suivi des actions ainsi que le lien avec les services déconcentrés.

La Dihal tient à remercier particulièrement Lionel Pourtau et Sophie Garcia de l'association Habitat et Humanisme pour la qualité des travaux menés et leur apport significatif dans la conception de ce document.

ANNEXES

*Document bilan de la première année d'expérimentation de
l'appel à projets «hébergement citoyen»*

*Présentation des associations conventionnées
dans le cadre de l'appel à projets*

ANNEXE I

L'hébergement citoyen : bilan d'une année d'expérimentation

Publié en août 2016, l'appel à projets « hébergement citoyen » piloté par la DIHAL a permis de sélectionner **12 associations pour organiser l'hébergement de réfugiés chez des particuliers** et leur accompagnement par des travailleurs sociaux. Lancé pour soutenir et structurer les initiatives de la société civile en faveur des réfugiés, ce dispositif expérimental a déjà permis d'apporter une **solution d'hébergement et d'accompagnement pour 480 réfugiés sur les 1 300 prévus pour les deux années.**

Dans le cadre de sa mission de suivi et d'évaluation, le pôle « migrants » de la Dihal a développé une démarche évaluative, visant à :

- Apprécier l'efficacité générale du dispositif ;
- Evaluer les résultats de l'accompagnement social assuré par les opérateurs dédiés ;
- Analyser le parcours d'intégration des réfugiés accueillis temporairement chez l'habitant ;
- Evaluer les spécificités et atouts de ce dispositif en tant qu'innovation sociale ;
- Préparer au mieux la seconde année de l'expérimentation et projeter les suites à donner à cet appel à projets.

La démarche évaluative repose sur : un suivi quantitatif et régulier de l'activité des opérateurs, l'analyse des rapports d'activités de chaque opérateur pour l'année 2017, l'organisation d'entretiens et de déplacements dans les territoires.

L'APPEL À PROJETS « HÉBERGEMENT CITOYEN » DES RÉFUGIÉS : LES POINTS CLÉS

Genèse et principes du dispositif

L'objectif de ce dispositif est de **structurer, professionnaliser et d'accompagner les initiatives de la société civile qui organisent l'hébergement de réfugiés chez les particuliers.** La mission des 12 associations sélectionnées est d'identifier les volontaires et les ménages d'accueil, d'assurer la médiation pendant la cohabitation et de garantir un accompagnement social (assuré par des travailleurs sociaux) de l'ouverture des droits sociaux jusqu'à ce qu'une solution pérenne en termes de logement et d'emploi soit trouvée. La mise en place d'un accompagnement social spécifique a permis de dépasser la logique d'hébergement et de mise à l'abri. **Les ménages accueillants s'engagent sur une période allant de 3 mois à un an. Les associations sont financées à hauteur de 1 500 euros par réfugié accompagné.**

Les organismes accompagnateurs sélectionnés et les territoires d'expérimentation

12 projets associatifs sont financés dans le cadre de ce dispositif, organisés et encadrés par : la Fédération de l'entraide protestante, l'Entr'Aide Ouvrière, les associations du centre de Kerfléau (LACK), SINGA, La Sauvegarde du Nord, Solidarité Pyrénées, la Pierre Blanche, Forum Réfugiés - Cosi, ARILE, le Samu Social de Paris, Quatorze, le groupe SOS, APREMIS.

L'hébergement citoyen est déployé sur une quarantaine de départements.

Un dispositif qui dépasse la simple logique de l'hébergement

L'hébergement citoyen ne s'inscrit pas dans la logique de l'urgence et ne repose pas sur la simple mise à disposition d'un hébergement. Il s'agit d'un dispositif « tremplin » visant à accélérer le processus d'intégration des réfugiés en s'appuyant sur la mobilisation de la société civile. Pour cela, les propositions d'hébergement et les candidatures de réfugiés sont finement étudiées avant de faire l'objet d'un projet de cohabitation.

Les organismes établissent plusieurs **critères d'éligibilité pour sélectionner les foyers accueillants**. S'agissant du logement, les opérateurs sont attentifs à **sa localisation** (accessibilité via les transports en commun, proximité aux services publics) et la **nature de l'hébergement proposé** (chambre individuelle privative, accès aux espaces communs, respect de l'intimité). S'agissant des foyers accueillants, les opérateurs mènent, en premier lieu, **un travail d'information et de sensibilisation auprès d'eux pour exposer les principes et enjeux de l'hébergement citoyen** : il s'agit **d'un dispositif tourné vers l'échange interculturel**. Cette modalité de cohabitation repose, par exemple, sur le partage de certains repas et activités. Concernant les réfugiés admis au titre de l'appel à projets, peu de critères sont imposés. Les personnes accueillies doivent bénéficier d'une protection internationale (BPS ou réfugié), être âgées de plus de 18 ans et ne pas être dans une situation de vulnérabilité trop marquée (santé, psychologique ...). Toutefois, les opérateurs établissent un ou plusieurs **entretiens préalables pour vérifier que ce dispositif correspond au projet et aux aspirations des réfugiés**. Ces entretiens individuels peuvent avoir lieu en présence d'un psychologue et ont vocation à :

- Présenter les **tenants et aboutissants d'une cohabitation** dans le cadre de l'appel à projets (partage d'une expérience interculturelle, respect des règles de vie commune, bienveillance, hébergement limité dans le temps) ;
- Mesurer la volonté de participer à un tel projet, **la capacité à se projeter dans une cohabitation** et dans la construction d'un projet de vie ;
- **Identifier certaines vulnérabilités**, notamment psychologiques, qui pourraient mettre en difficulté le projet de cohabitation.

Au cours de cette première phase de préadmission, plusieurs candidats peuvent se rétracter. Le Samu Social, constate, en effet que « *35% des personnes orientées vers ce dispositif ne souhaitent absolument pas intégrer le programme* » (Source : rapport d'activités 2017 du programme ELAN).

Les projets de cohabitation sont, par la suite, développés. Ici encore, **les organismes accompagnateurs ne se contentent pas de faire correspondre uniquement des critères objectifs entre réfugiés accueillis et foyers accueillants**. La démarche repose sur **plusieurs phases de mise en lien pour garantir la bonne adéquation des profils et la réussite des projets de cohabitation**.

Un renouvellement de l'accompagnement social

L'hébergement citoyen renouvelle les modalités dites « classiques » de l'accompagnement social et offre, de ce fait, **un nouvel outil de l'action publique en partenariat avec la société civile**. En effet, **les familles accueillantes constituent un relai de l'accompagnement au quotidien et jouent un rôle « d'accélérateur social »**. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes, selon le degré d'investissement des foyers accueillants : il peut s'agir de simples conseils et repères donnés au quotidien, de cours de français organisés bénévolement et d'expériences partagées (organisation de week-end, participation à des activités culturelles communes, à des événements divers). **L'investissement des foyers accueillants est, encadré par les opérateurs chargés de l'accompagnement social des réfugiés. Les rôles de chacun sont clairement établis, dans le cadre d'une convention tripartite** (convention signée entre l'organismes accompagnateur, le ménage accueilli et le foyer accueillant).

Cette forme de relation partenariale entre les organismes accompagnateurs, les ménages accueillants et les personnes hébergées est « un accélérateur d'insertion » des personnes et constitue la plus-value de ce dispositif.

Pour l'association Forum Réfugiés Cosi, **la relation avec le foyer accueillant aide les personnes accueillies « à développer un capital social en France et à nouer ainsi des liens personnels, à améliorer leur connaissance de la langue et de la culture française, à se renseigner sur le parcours professionnel qui leur conviendrait. L'accès à un accueil temporaire, chez une personne bienveillante, leur apporte une sécurité qui facilite le développement de leur projet. »**

Un dispositif « tremplin », favorisant l'intégration des personnes accueillies

L'hébergement citoyen est un vecteur d'intégration pour les réfugiés hébergés, **ce dispositif doit permettre la construction d'un parcours ascendant vers le logement et l'insertion socio-professionnelle**. Pour cela, l'accompagnement social assuré par les opérateurs dédiés est, dès le départ, conçu pour favoriser la sortie positive des personnes .

Les parties prenantes du dispositif font valoir un apport certain de ce mode d'accueil qui constitue un « parcours tremplin » (7,5 mois de cohabitation en moyenne) pour les réfugiés en comparaison avec les dispositifs traditionnels d'hébergement.

Pour les 480 premières cohabitations (60% des cohabitations sont toujours en cours), les résultats quantitatifs sont positifs. Le taux de sortie positive est en effet de 78% pour les 171 premières personnes accueillies grâce à un accompagnement social tourné vers la recherche de solutions de sorties alliant insertion socio-professionnelle et accès à logement pérenne ou accompagné. 55% des personnes accueillies sont en emploi ou en formation / étude. Ce taux de sortie positive est rendu possible par un travail social pluridisciplinaire ainsi qu'un apprentissage linguistique accéléré dans le cadre d'une cohabitation interculturelle. 66% des personnes ont un niveau supérieur au niveau A.1 à la sortie du dispositif contre seulement 30% à l'entrée (taux supérieur aux dispositifs d'accueil traditionnel).

RETOUR D'EXPÉRIENCE DU SAMU SOCIAL

L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS
DANS LE CADRE DE L'HÉBERGEMENT CITOYEN

«Lorsqu'il y a partage d'une langue commune, l'hébergement citoyen favorise indéniablement l'amélioration du niveau de français des personnes accueillies. **En quelques mois, nous avons vu des accueillis faire des progrès remarquables alors qu'ils parlaient peu le français lorsqu'ils ont intégré le dispositif.** Au-delà des échanges dans la vie quotidienne, **nous observons que certains accueillants peuvent aménager des temps bien définis pour l'apprentissage du français – Pour exemple, un accueillant, lui-même enseignant, donnait, après son travail, des cours particuliers à la personne qu'il accueillait.** Par ailleurs, la cohabitation va permettre d'appliquer au quotidien les apprentissages tirés des formations institutionnelles, et de faire ainsi des allers retours quotidiens entre la théorie et la pratique. Par ailleurs, la bienveillance des accueillants peut aider les personnes à dépasser la gêne de ne pas maîtriser la langue française – Cette position facilite l'apprentissage et l'appropriation de la langue française et de ses subtilités dans un ancrage familial. »

*Source : Rapport d'activités 2017

La mobilisation de la société civile : un apport pour l'intégration des réfugiés, une plus-value dans la durée

L'accueil citoyen a la particularité de rendre **les foyers accueillants co-acteurs de l'inclusion sociale des réfugiés.** Les familles accueillantes sont des repères au quotidien pour les personnes hébergées lors de la période de cohabitation. Cette modalité d'accueil peut constituer **un sas particulièrement rassurant et bénéfique** pour les personnes nécessitant d'un temps de réflexion pour définir leur projet résidentiel et professionnel. En outre, le Samu Social constate une amélioration de la condition physique des personnes accueillies : « *L'expérience d'accueil chez des particuliers permet aux personnes qui dormaient à la rue ou qui étaient en errance résidentielle de renouer avec leur corps, mais également avec un rythme de vie plus régulier et plus congruent avec les besoins physiques et physiologiques fondamentaux, comme le sommeil, l'alimentation et l'hygiène. Le fait de disposer d'un espace privatif permet aussi aux personnes qui vivaient dans des espaces collectifs d'investir autrement leur rapport à l'intimité et à l'image de leur corps.* »

Au-delà du projet de cohabitation, les foyers accueillants peuvent jouer **un rôle « d'accélérateur » dans le parcours d'intégration des réfugiés, en mobilisant leurs propres réseaux socio-professionnels.** Dans certaines situations, des solutions de sortie positive (vers le logement autonome et vers la formation ou l'emploi) sont trouvées en partenariat avec les familles accueillantes. **À la fin des projets de cohabitation, les familles accueillantes demeurent majoritairement des personnes – ressources dans les territoires, leur statut évolue ainsi de celui d'hébergeur à celui de parrain.** Pour la Fédération d'Entraide protestante (FEP), « *les relations d'amitié et de confiance qui se créent entre les personnes... posent en général une base solide pour l'avenir.* »

RETOUR D'EXPÉRIENCE DES ASSOCIATIONS DU CENTRE DE KERFLÉAU (LACK)

« Le jeune a passé 10 mois en famille puis a intégré une formation rémunérée. Suite à cela, il a effectué une demande en FJT sur la commune de Lorient et l'a intégré fin décembre. A la fin de cette formation, l'entreprise dans laquelle il effectue ses stages devrait lui proposer un contrat de travail (CDD de 6 mois minimum). **La famille dans laquelle il était hébergé l'a accompagné pas à pas dans toutes ses démarches, ils se sont beaucoup investis dans son parcours d'intégration en lui proposant par exemple des stages. Il a pu effectuer 3 jours de stage en plomberie et 2 semaines de stage en maraichage bio dans une ferme du centre Bretagne.** »

Source : Rapport d'activités 2017

RETOUR D'EXPÉRIENCE DE FORUM RÉFUGIÉS COSI

« Le développement d'un réseau social grâce aux liens qu'ils ont noués avec les accueillant.e.s a également facilité leur insertion dans la société française. L'accès à un hébergement dans un cadre sécurisé a facilité la concentration des accueillis sur leur projet d'insertion dans la société française, en n'ayant pas à se préoccuper dans l'immédiat de leur logement. La cohabitation avec des accueillants bienveillants et désireux de s'impliquer dans la relation avec les accueillis a un rôle sécurisant, voire thérapeutique, pour un public en demande de stabilité après avoir vécu un parcours d'exil. Les liens noués entre accueilli.s et accueillant.s ont perduré dans le temps, et ont donné lieu à des amitiés qui ne s'arrêtent pas à la période de l'hébergement. »

Source : Rapport d'activités 2017

L'HÉBERGEMENT CITOYEN : LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS

La construction des projets de cohabitation : une phase déterminante pour éviter des échecs et départs prématurés

Pour garantir la réussite des hébergements citoyens, la construction des projets de cohabitation implique un travail fin de mise en relation entre réfugiés et foyers accueillants. Il ne s'agit pas seulement de faire correspondre des profils similaires mais de créer du lien en amont pour évaluer la capacité d'engagement mutuel. Plusieurs outils sont développés par les organismes accompagnateurs parmi lesquels : des rencontres, des formations à la cohabitation interculturelle, des espaces de partage et des retours d'expérience. SINGA organise, par exemple, des rencontres O'CALM pour faciliter la communication entre accueillis et accueillants. L'association ARILE, quant à elle, met en place des week-ends d'intégration qui visent à accueillir pendant 48h les futurs hébergés chez les foyers accueillants. Ces week-end sont organisés après une première rencontre et sont encadrés par un travailleur social, qui évalue, par la suite la réussite de ce premier temps partagé. Ces rencontres et entretiens préalables sont l'occasion pour les hébergés et accueillants d'appréhender les enjeux et conséquences d'une cohabitation (notamment pour la vie de famille des accueillants) et de prendre une décision éclairée et réfléchie. Des temps de réflexion sont laissés aux deux parties avant d'accepter ou non la cohabitation.

La présence d'un organisme accompagnateur : la sécurisation des projets de cohabitations

Une fois les projets de cohabitation conçus, plusieurs outils sont mis en place pour contractualiser l'engagement de chacun et encadrer les modalités de l'accueil, parmi lesquels :

- Une convention d'occupation à titre précaire entre le foyer accueillant, le ménage accueilli et l'opérateur qui détermine les engagements de chacun et encadre les modalités de l'offre d'hébergement (durée de l'hébergement, locaux, contexte familial, participation aux frais engagés pour l'accueil d'une personne hébergée) ;
- Un contrat d'engagement mutuel d'accompagnement social entre la personne hébergée et l'organisme accompagnateur qui établit les conditions d'accueil à respecter (participation financière, durée de l'hébergement) et fixe les objectifs de l'accompagnement (honorer les visites et entretiens individuels organisés par l'organisme, engager les démarches administratives nécessaires au parcours d'intégration) ;

- Une convention de partenariat entre le foyer accueillant et l'opérateur qui définit les conditions de l'accueil proposé et l'engagement de chaque partie ;
- Un règlement de vie commune ou une charte de cohabitation entre le foyer accueillant et le ménage accueilli qui fixe les règles de vie commune et les conditions nécessaires à la cohabitation (remise des clés, temps conviviaux partagés, utilisation des parties communes et des équipements communs, tranquillité et sécurité) ;
- Selon les modalités de fonctionnement des opérateurs, d'autres outils sont utilisés. SINGA, par exemple, fournit un guide de l'accueil et un mémo interculturel. L'association organise, par ailleurs, un atelier « Oser se dire » au cours duquel les accueillis et accueillants sont amenés à dialoguer sur leur expérience partagée.

La contractualisation est une étape nécessaire pour rassurer, notamment les accueillis et accueillants dans la mise en œuvre de leur projet et établir un climat de confiance. Les organismes accompagnateurs sont particulièrement présents au cours des cohabitations. Leur encadrement peut prendre plusieurs formes : des visites à domicile, des entretiens individuels, des appels téléphoniques réguliers, des rencontres tripartites, des bilans à mi-parcours... Selon les ressources des opérateurs, des équipes composées de travailleurs sociaux et de psychologues peuvent être mobilisées pour effectuer une médiation entre accueillis et accueillants, lorsque des déséquilibres ou conflits sont constatés. Le cas échéant, l'organisme intervient pour accompagner la fin d'une cohabitation qui ne fonctionne pas et propose à l'hébergé un autre projet de cohabitation.

À ce jour, les cohabitations ont majoritairement été menées à leur terme, sur les 480 personnes accueillies, peu de départs prématurés ont été constatés.

Un dispositif particulièrement adapté pour les personnes isolées et âgées de moins de 25 ans

Parmi les réfugiés accueillis dans le cadre de l'appel à projets, 73% d'entre eux sont des personnes isolées et 21% sont âgés de moins de 25 ans. Ces publics rencontrent des difficultés pour accéder au logement autonome en raison de leur insolvabilité auprès des bailleurs (absence de RSA pour les jeunes de moins de 25 ans) ou pour des motifs structurels liés au marché du logement (pénurie de logements de petite taille en France). De ce fait, ceux-ci sont bien souvent bloqués dans des centres d'hébergement et leur parcours d'intégration est retardé.

L'hébergement citoyen apporte, dès lors, une solution pour ces publics en leur donnant l'opportunité de sortir des structures d'accueil collectives (hébergement généraliste ou DNA) et de se concentrer sur leur projet de vie.

Pour ce public, souvent éloigné de l'autonomie, l'hébergement citoyen doit s'inscrire dans un projet global garantissant l'accès à une formation, à un emploi et à des ressources. Dans ce cadre, il est essentiel de travailler en partenariat avec les services de l'Etat (DDCS(PP), préfecture) et les acteurs locaux de l'emploi et de la formation.

Ainsi, s'agissant des personnes âgées de moins de 25 ans, des dispositifs tels que la Garantie Jeune doivent être mobilisés par la suite pour garantir leur autonomie financière et permettre, à l'issue du projet de cohabitation, leur sortie positive vers le logement.

RETOUR D'EXPÉRIENCE DE SOLIDARITÉS PYRÉNÉES

UN DISPOSITIF COMBINANT
HÉBERGEMENT CITOYEN ET GARANTIE JEUNE

« L'âge moyen des personnes accompagnées avoisine les 20 ans et la plupart d'entre eux n'avaient pas de ressource durant plusieurs mois après leur admission. Sur les 11 personnes accueillies, 6 d'entre elles ne pouvaient pas prétendre à des allocations au moment de leur accueil dans la famille. En lien avec la Mission locale et la DDCS, deux réfugiés ont pu intégrer le contrat Garantie jeunes leur permettant un accès à une formation rémunérée. »

Source : Rapport d'activités 2017

La nécessité de remobiliser les familles accueillantes en faveur de ce dispositif

L'hébergement citoyen est conditionné par le nombre de foyers qui souhaitent mettre à disposition un hébergement en faveur des réfugiés. Dans de nombreuses situations, les ménages se portent volontaires via le bouche à oreille ou suite à des actions de communication ciblées. A la suite de chaque cohabitation, les opérateurs établissent un bilan de l'expérience, en lien avec les foyers accueillants. Certains décident de ne pas réitérer leur accueil, d'autres se donnent un temps de pause avant de proposer de nouveau un hébergement citoyen. Après un an d'expérimentation, les opérateurs constatent, toutefois, **certains obstacles à l'engagement des ménages accueillants**, tels que : les périodes de vacances au cours desquelles peu de familles sont prêtes à s'engager, la période minimale d'accueil de 3 mois qui peut être un frein pour un premier engagement ou la méconnaissance du dispositif et de son fonctionnement. Plus largement, les associations font également valoir que les propositions d'accueil des particuliers sont moins spontanées et plus réfléchies qu'auparavant. Pour garantir la mise en œuvre de la seconde année d'expérimentation, des actions de sensibilisation et de communication seront ainsi menées, à l'échelle nationale et locale.

RÉCITS DE VIE ET RETOUR D'EXPÉRIENCE

** Les noms des personnes interrogées ont été changés.*

Témoignage de Madame V. accueillie dans une famille pendant 6 mois et accompagnée par le Samu Social

« Mme V. a été orientée vers notre dispositif et l'a intégré à la suite de 4 entretiens de préadmission (1 entretien binôme TS/ psy et 3 entretiens psychologiques). Ces entretiens préliminaires ont été l'occasion d'élaborer ce projet d'accueil, d'évaluer ses démarches sociales et d'insertions ainsi que les modalités d'accompagnement et de cohabitation à même de la soutenir dans le cadre du dispositif. Par ailleurs, lors des entretiens psychologiques, Mme V. a pu aborder les différents points sensibles de son parcours, les difficultés éprouvées depuis son départ du pays mais également quelques points de fragilités qu'elle s'est progressivement autorisée à témoigner.

À la suite de la signature de son engagement mutuel, Mme V. s'est montrée dynamique, investie et a su se saisir du cadre d'accompagnement et du foyer d'accueil qui lui avait été choisi : **en quelques semaines ses acquisitions ont été remarquables, tant sur le plan linguistique que sur ses démarches d'insertion.** Progressivement soutenu sur le plan psychologique, **Mme V a pu élaborer et rechercher**

des voies d'apaisement, retrouver une stabilité émotionnelle et réinvestir des démarches d'insertion tenant compte de ses fragilités mais aussi de ses ressources. Les différents échanges pluridisciplinaires ont permis de coordonner l'intervention de chaque professionnel afin de tenir compte des étapes nécessaires à Mme V pour gagner progressivement en autonomie et en sérénité. **Après 6 mois de cohabitation, Mme V. parle assez bien le français et a accédé à un emploi en CDI - Elle a par ailleurs intégré un studio dans une résidence sociale et garde une relation privilégiée avec la personne qui l'a accueillie ainsi qu'avec les professionnels du dispositif. »**

Citation issue du rapport d'activités 2017

Témoignage d'une famille accueillante accompagnée par l'Entr'Aide Ouvrière

«Voici deux mois que nous accueillons Jamal à la maison après avoir fait deux rencontres **dont un hébergement test sur tout un week-end.** Nous éprouvons tout d'abord une grande satisfaction à l'idée de venir en aide de façon très concrète à ce jeune plutôt que de nous désoler devant les documentaires TV ou radio en nous demandant quoi faire et en ressentant une grande impuissance.

En quoi consiste donc cette aide ? Le gîte, le couvert, quelques trajets car nous habitons à la campagne, mais surtout, **tisser des liens d'amitié que nous pensons solides et durables car nous partageons une expérience particulière, découvrir une autre culture, faire découvrir notre langue, notre cuisine, notre mode de vie, tout cela dans un respect mutuel et de grands moments de partages, de surprises et de rires parfois !** Un concert rock tous ensemble, un retour d'entraînement de foot avec le sourire aux lèvres, la confection de pâtisserie soudanaise, du jardinage, une sortie vélo ...voilà quelques petits plaisirs qui font beaucoup de bien. Parmi les bons moments, **il y a les échanges avec les travailleurs sociaux qui sont très attentifs et impliqués, les rencontres avec d'autres réfugiés et avec des familles d'accueil provenant d'horizons très différents, mais tous animés de la même chaleur et de la même bonne volonté.**

Nous pensons que Jamal aura encore longtemps besoin de notre soutien affectif et de notre aide lorsqu'il aura l'occasion de commencer sa réinsertion dans notre pays ! Un prochain engagement ne sera donc pas envisagé dans un futur immédiat, d'autant que notre famille va aussi avoir davantage besoin de nous dans les 2 années qui viennent ! »

Citation issue du rapport d'activités 2017

Témoignage de Monsieur A. accueilli dans une famille et accompagné par l'Entr'Aide Ouvrière

Pourquoi tu as décidé d'aller en famille ?

« J'ai voulu aller en famille, car dans les foyers je réfléchissais beaucoup, au fait que je sois dans un nouveau pays et que je ne parle pas la langue et que en restant dans les foyers j'allais pas progresser assez vite. **J'ai aussi voulu aller dans une famille car pour moi c'était le meilleur moyen d'apprendre le français mais aussi de mieux connaître la culture française.** »

Par rapport à tes objectifs est-ce que depuis que tu es dans la famille tu les as atteints ?

Oui depuis que je suis dans la famille je parle mieux le français, **j'ai progressé et maintenant j'écris aussi un peu en français ce que je ne savais pas faire avant.**

Qu'est-ce que ça t'apporte d'être en famille ?

En étant dans la famille, **ça me permet d'avoir toujours une personne qui est là pour moi pour m'expliquer les choses et apprendre les règles et le fonctionnement de la France.** Ça me permet aussi de découvrir beaucoup de chose, comme par exemple la cuisine et des plats français que je ne connaissais pas, et que j'aime.

Tu as découvert quoi chez la famille ?

D'abord la différence de culture et de fonctionnement. Comme par exemple chez moi, nous on mange avec les mains alors qu'ici il faut manger avec des couverts.

Qu'es ce que tu fais avec la famille ?

Avec la famille on fait beaucoup d'activités, comme par exemple de la musique car une fois par semaine ils vont faire de la musique. On fait aussi des sorties ensemble. La famille est très gentille car ils m'ont fait rencontrer leurs amis qui sont eux aussi très gentils. »

Citation issue du rapport d'activités 2017

ANNEXE II

Les associations conventionnées dans le cadre de l'appel à projets « Hébergement citoyen »

ASSOCIATION PRÉVENTION, RÉFLEXION ET MÉDIATION POUR L'INSERTION SOCIALE (APREMIS)

Cette association agit pour l'accompagnement des personnes en situation de mal-logement ou exclues du logement, des personnes placées sous main de justice ainsi que leur famille et les personnes sollicitant la protection de la France après avoir dû fuir leur pays. L'association gère plusieurs établissements et services opérationnels : CADA, service « hébergement et logement accompagné », service accompagnement et médiation, service accompagnement socio-judiciaire ...

ASSOCIATION ENTR'AIDE OUVRIÈRE (EAO)

L'association développe depuis plus de 70 ans des actions de solidarité en direction des publics fragiles. Elle a mis en œuvre, au fil du temps des services d'accueil, d'hébergement, de santé, de formation et d'insertion par l'emploi. Elle gère également le SIAO du département (37) et travaille au sein d'un réseau informel dénommé « collectif migrant » associant des acteurs locaux de différentes sensibilités (ADOMA CIMADE COALLIA Chrétiens migrants, Croix Rouge ...)

FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE

La Fédération de l'entraide protestante (FEP), reconnue d'utilité publique, se fixe comme objectif de lutter contre toutes les atteintes à la dignité humaine. Elle regroupe 360 associations et fondations œuvrant dans les secteurs social, médico-social et sanitaire et représente un réseau national de près de 28 000 collaborateurs, salariés et bénévoles, investis dans de multiples actions : accès aux soins, insertion, hébergement, etc. Depuis octobre 2014, l'association agit en faveur des réfugiés et a pu accueillir près de 450 personnes bénéficiaires de la protection internationale dans une démarche d'accompagnement vers l'autonomie. Depuis juillet 2016, 103 personnes, essentiellement des familles, ont ainsi été accueillies chez des particuliers.

FORUM RÉFUGIÉS COSI - SINGA LYON - LE MAS

Forum réfugiés-Cosi

L'association, créée à Lyon en 1982, agit pour l'accueil des réfugiés et la défense du droit d'asile et intervient aujourd'hui dans le quart sud-est de la France. Forum réfugiés-Cosi gère quatre plateformes d'accueil, un centre de transit, plusieurs CADA, HUDA, CAO et CPH, le centre de santé Essor, spécialisé dans la prise en charge des traumatismes liés à l'exil, aux violences et à la torture. L'association conduit depuis 2002 le programme ACCELAIR, qui améliore les conditions et les capacités d'insertion des personnes reconnues réfugiées et a permis l'accès au logement pérenne de plus de 7 400 bénéficiaires d'une protection internationale, la signature de plus de 3 400 contrats de travail et l'entrée en formation de plus de 2 900 réfugiés.

SINGA France

Mouvement citoyen international fondé à Paris en 2012 pour apporter des solutions à l'intégration des personnes réfugiées. SINGA mobilise la société autour de projets professionnels, culturels, artistiques, digitaux et entrepreneuriaux des personnes réfugiées. L'association a lancé le dispositif CALM (Comme à la maison) en juin 2015 pour mettre en relation des personnes réfugiées à la recherche d'un accueil temporaire et des citoyens disposant d'une chambre pour les accueillir. A ce jour, la plateforme CALM a permis d'accueillir 300 personnes réfugiés. Rien que dans le Rhône, 25 personnes ont été hébergées dans ce cadre depuis février 2016.

Association Le Mas

Fondée en 1961, cette association a pour objet l'accueil, l'accompagnement et l'aide aux personnes en situation de victime, souffrance psycho-sociale, de précarité ou d'exclusion. Elle gère des centres d'accueil spécialisés et fournit un accompagnement aux personnes accueillies.

ASSOCIATION ARILE

L'association Horizon qui existait depuis 1978 est devenue à partir du 1er janvier 2017 l'Association Régionale pour l'Insertion, le Logement et l'Emploi (ARILE). Elle effectue des missions d'accompagnement de publics tant sur l'emploi au travers des 4 chantiers d'insertion par l'activité économique, que d'accompagnement et d'hébergement de publics sans logement. L'association est solidement impliquée sur le territoire de Meaux et plus largement des 18 communes qui composent la communauté d'agglomération du pays de Meaux. L'association est coutumière des expérimentations et notamment avec l'association Habitat Educatif. Elles ont répondu avec succès à l'appel d'offre expérimental de 18 mois "CHRS hors les murs" terminé en 2015 et mettent en œuvre actuellement le projet expérimental "Urgence sortie d'hôtel" depuis fin 2015 et pour 3 années.

LES ASSOCIATIONS DU CENTRE DE KERFLEAU (LACK)

Créée en avril 2006, l'association LACK est un outil associatif permettant la mutualisation de structures existantes au Centre de Kerfleau à Caudan (Pays de Lorient dans le Morbihan). Son objet social est « l'accompagnement de la découverte et des parcours qualifiants, en priorité vers des publics atypiques, principalement vers les pratiques et les métiers pour une économie solidaire et un développement durable ». Les associations du Centre de Kerfleau, depuis leur création en 2006, ont une tradition d'accueil des personnes issues de l'immigration dans des accompagnements liés à la santé, la formation, l'emploi et les dispositifs sociaux (programme « valoriser le temps de demande d'asile », formation à l'éco-construction...). A ce titre, 30 personnes ont été accompagnées en 2014 et 40 en 2015.

ASSOCIATION LA PIERRE BLANCHE

Créée en 1989 l'association La Pierre Blanche anime une communauté d'accueil et d'hébergement ouverte à tout public adulte dans le besoin (collecte et distribution de denrée alimentaire, hébergement d'urgence ...). Elle organise également en partenariat avec le service public des moyens d'intégration ou de réintégration dans la société (apprentissage du français, aide à la recherche d'emploi ...). L'association dont le siège est sur le bateau « Je sers » à Conflans Saint Honorine héberge 150 Tibétains en leur fournissant accueil et orientation tandis que les familles du voisinage en accueillent plus de 60 à leur domicile. L'association a plusieurs années d'expérience avec son accueil propre et l'accueil en familles. Cette expérience est très positive : plusieurs centaines de réfugiés ont pu la quitter, ayant en mains le bagage nécessaire à leur autonomie.

SAMUSOCIAL DE PARIS

Le Samusocial de Paris est un groupement d'intérêt public créé en 1993. Leur action est basée sur une approche professionnelle de lutte contre la grande exclusion qui vise à apporter à tout moment, une assistance aux personnes sans domicile fixe et à rechercher la réponse la plus adaptée au besoin qu'elles expriment. Depuis mai 2016, le dispositif « élan » lancé par le Samusocial de Paris (approche pluridisciplinaire) permet de sécuriser l'accueil de personnes réfugiés chez l'habitant, de soutenir les accueillants et les accueillis dans un cadre de cohabitation interculturelle, de simplifier les questions organisationnelles et de proposer aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié un accompagnement global, renforcé et coordonné sur le volet social, psychologique et professionnel.

SOLIDARITÉ PYRÉNÉES

L'association Solidarité Pyrénées travaille depuis 1955 dans le champ de l'inclusion sociale. Elle a pour objectif de lutter contre l'exclusion, d'accueillir sans distinction toute personne en situation de pauvreté, de détresse afin de lui apporter une réponse adaptée. Elle gère notamment des CHRS, CHU ou autres centres pour l'aide des personnes en difficulté.

SINGA - GROUPE SOS

SINGA France

Mouvement citoyen international fondé à Paris en 2012 pour apporter des solutions à l'intégration des personnes réfugiées. SINGA mobilise la société autour de projets professionnels, culturels, artistiques, digitaux et entrepreneuriaux des personnes réfugiées. L'association a lancé le dispositif CALM (Comme à la maison) en juin 2015 pour mettre en relation des personnes réfugiées à la recherche d'un accueil temporaire et des citoyens disposant d'une chambre pour les accueillir. A ce jour, la plateforme CALM a permis d'accueillir 300 personnes réfugiés.

Groupe SOS

Le Groupe SOS a construit initialement son activité sur la lutte contre les exclusions avant de se diversifier progressivement autour de 5 secteurs (jeunesse, emploi, solidarités, santé, seniors). Avec 14 000 salariés et 405 établissements et services, il constitue la première entreprise sociale européenne. Plus spécifiquement le groupe SOS solidarités gère des dispositifs d'hébergement et de logement social avec un accompagnement de personnes en situation de handicap, actions sociales variées, soins et hébergement temporaire ...

SINGA – LA SAUVEGARDE DU NORD

SINGA France

Mouvement citoyen international fondé à Paris en 2012 pour apporter des solutions à l'intégration des personnes réfugiées. SINGA mobilise la société autour de projets professionnels, culturels, artistiques, digitaux et entrepreneuriaux des personnes réfugiées. L'association a lancé le dispositif CALM (Comme à la maison) en juin 2015 pour mettre en relation des personnes réfugiées à la recherche d'un accueil temporaire et des citoyens disposant d'une chambre pour les accueillir. A ce jour, la plateforme CALM a permis d'accueillir 300 personnes réfugiés.

La Sauvegarde du Nord

Depuis 1957, La Sauvegarde du Nord accueille et accompagne des enfants, des adolescents, des jeunes en difficultés psychiques, psychologiques, scolaires, familiales ou sociales, des adultes éloignés de l'emploi, des familles et des personnes en grande précarité.

La Sauvegarde du Nord se mobilise pour la création et l'animation de dispositifs adaptés mettant en œuvre des actions sociales, pédagogiques, éducatives et thérapeutiques. L'expertise de La Sauvegarde du Nord en matière d'accueil et accompagnement des demandeurs d'asile s'appuie sur l'expérience de gestion d'une structure dédiée à l'hébergement de ce public. Ouverte à Lille en septembre 2015, la Structure Temporaire d'Accueil des Demandeurs d'Asile (STADA) est agréée pour l'hébergement et l'accompagnement de 100 demandeurs d'asile.

QUATORZE

Créée en 2007, Quatorze a pour ambition de promouvoir, expérimenter et transmettre une approche de l'architecture sociale et solidaire, une approche de la ville agile et résiliente. L'association mène des projets de conception et construction qui allient les trois piliers du développement durable. Le projet In My Backyard s'inscrit dans le virage citoyen d'accueil des réfugiés chez les particuliers. Le principe est simple: un propriétaire volontaire propose son jardin pour que l'association Quatorze y monte, en quelques jours et grâce à un chantier participatif, une tiny house (mini-maison) écologique de moins de 20m². La tiny house permet au propriétaire d'accueillir une ou deux personnes réfugiées tout en préservant l'intimité de chacun.

CONTACT

adresse

Arche Sud - 92 055 La Défense cedex

tél.

01 40 81 33 60

e-mail

contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr

web

dihal.gouv.fr

facebook

facebook.com/dihal.delegation.interministerielle

twitter

[@dihal_hl](https://twitter.com/dihal_hl)

dihal 